

La Voix de l'Arménie

REVUE BI-MENSUELLE

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois

REDACTION ET ADMINISTRATION

30, Rue Jacob, Paris VI^{me}

... .. Téléphone : Gobelins 40.99

Le Numéro : 0 fr. 50

Abonnements : France, Un an 12 fr. — Etranger, Un an 15 fr

Comité de Patronage de "LA VOIX DE L'ARMÉNIE"

- M. ALBERT THOMAS, ancien Ministre, Député.
M^{me} C. ANDRÉ.
M. le Général BAILLOUD, Inspecteur général des Troupes Françaises en Egypte et en Palestine.
Mgr BAUDRILLART, Recteur de l'Institut Catholique de Propagande Française à l'Étranger.
MM. Pierre BERNUS, Publiciste, Correspondant du Journal de Genève.
BONET-MAURY, Professeur honoraire de l'Université de Paris.
Pierre de BOUCHAUD, homme de lettres.
Emile BOUTROUX, de l'Académie Française.
Paul BOYER, Directeur de l'École des Langues Orientales vivantes.
Georges CLEMENCEAU, Président du Conseil des Ministres, Sénateur.
DENYS COCHIN, de l'Académie Française, ancien Ministre, Député.
Baron Ludovic de CONTENSON.
Henri COULON, Avocat à la Cour d'Appel.
Charles DIEHL, de l'Institut, Professeur à l'Université de Paris.
Paul DOUMER, ancien Président de la Chambre des Députés, Sénateur.
Emile DOUMERGUE, Doyen de la Faculté libre de Théologie protestante à Montauban.
Eugène d'EICHTHAL, de l'Institut, Directeur de l'École des Sciences Politiques.
Etienne FLANDIN, Sénateur.
Anatole FRANCE, de l'Académie Française.
FRANKLIN-BOUILLON, ancien Ministre, Président de la Commission des Affaires Extérieures.
M^{me} Georges GAULIS, Publiciste.
Dr. H. Adams GIBBONS, Docteur en Philosophie, auteur de « La Fondation de l'Empire Ottoman ».
Mgr GRAFFIN, Directeur de la Société Anti-Esclavagiste.
MM. GUERNIER, Député, ancien Haut Commissaire de la République Française en Grande-Bretagne.
A.-F. HEROLD, Vice-Président de la Ligue des Droits de l'Homme.
Gustave HERVE, Rédacteur en Chef de « La Victoire ».
C. JONNART, ancien Ministre, Sénateur, Président de la Compagnie du Canal de Suez.
Mgr LE ROY, Evêque d'Alinda.
MM. Raphaël-Georges LÉVY, de l'Institut.
Georges LEYGUES, Ministre de la Marine, Député.
F. MACLER, Professeur à l'École Nationale des Langues Orientales vivantes.
A. MEILLET, Professeur au Collège de France.
J. de MORGAN, ancien Délégué Général en Perse du Ministère de l'Instruction Publique.
René PINON, Publiciste, Professeur à l'École des Sciences politiques.
REBELLIAU, de l'Institut, Conservateur de la Bibliothèque de l'Institut.
Salomon REINACH, de l'Institut.
Marc REVILLE, Député.
G. SCHLUMBERGER, de l'Institut.
SENART, de l'Institut.
Mgr TOUCHET, Evêque d'Orléans.
M. Maurice VERNES, Président de la Section Religieuse de l'École des Hautes Etudes.

SOMMAIRE :

- L'Armistice, par M. René PINON.
France et Arménie, par M. Fr. MACLER.
Un interview de S. E. Boghos Nubar Pacha.
M. Pierre Loti revient à la charge, par le Dr H. A. GIBBONS.
Les Arméniens et les Turcs, lettre ouverte adressée à l'Echo de Paris, par S. E. BOGHOS NUBAR PACHA.
Les Arméniens sur l'Arara. (Journal du Caire.)
MEMOIRES ET DOCUMENTS. — S. E. M. Orlando pour l'indépendance de l'Arménie. — Une lettre du ministre Meda.

— Dépêches de M. Luzzatti au président Wilson et à M. G. Clemenceau. — Les Eglises Protestantes suisses au Président Wilson. — L'Union Int. Arm. de Paris et M. G. Clemenceau. — Le Congrès Arménien de Rome.

REVUES ET JOURNAUX. — Articles de M. M. Muret, L. Luzzatti, J. de Morgan, reproduits de la Gazette de Lausanne, du Journal de Genève, du Corriere della Sera et de l'Information.

FAITS ET INFORMATIONS. — La capitulation turque: revue de la presse. — Les conditions de l'Armistice. — Informations diverses.

La Voix de l'Arménie

REVUE BI-MENSUELLE

L'armistice

La Turquie a capitulé. Les hostilités sont suspendues, la Porte ayant accepté toutes les conditions imposées par les alliés. C'est une grande date dans l'histoire du monde; c'est une heure décisive pour les populations soumises, depuis le XIV^e ou le XV^e siècle, au joug détesté des Ottomans et enfin émancipées par la victoire des puissances libératrices. C'est aussi, pour les coupables, les Enver et les Talaat, l'instant du châtement qui approche. Le sang innocent a tôt ou tard sa revanche; une loi supérieure d'éternelle justice pousse irrésistiblement vers la potence les chefs Jeunes-Turcs qui ont voulu et ordonné le massacre; pour les Allemands, qui auraient pu et qui n'ont pas voulu l'empêcher, l'expiation a déjà commencé. Nous ne pouvons nous empêcher de regretter qu'en France une voix illustre, mais heureusement isolée, se soit élevée pour prendre la défense des Turcs assassins et calomnier les victimes. Le Président de la Délégation nationale arménienne a répondu, avec l'autorité qui lui appartient, aux assertions mal fondées du grand romancier; nous nous associons à sa protestation.

Les Dardanelles et le Bosphore sont ouverts aux flottes des alliés, les chemins de fer et les routes d'Asie et d'Europe sont laissés à la libre disposition de leurs armées; elles auront la faculté d'occuper les points stratégiques importants et notamment les passes et les tunnels du Taurus; les débris des armées turques sont démobilisés: voilà la Turquie complètement hors d'état de nuire; elle devra subir les conditions de paix qu'il paraîtra juste aux alliés de lui imposer. Elle doit s'attendre à l'émancipation com-

plète de tous les peuples non Turcs qui sont capables de constituer une nation et un état, notamment de l'Arménie toute entière ; c'est là, écrivait récemment M. Balfour, « un des buts de guerre des alliés ». Les peuples n'ont donc pas à s'inquiéter outre mesure de telle ou telle clause de l'armistice qui leur paraîtrait insuffisante ou incomplète. L'armistice n'est pas le traité de paix et l'essentiel est qu'il mette la Turquie absolument hors d'état de continuer la guerre et d'opposer une résistance aux volontés des vainqueurs. Cependant, les alliés feront bien de se tenir en garde aussi bien contre la feinte humilité du nouveau gouvernement de Constantinople, que contre les adroites intrigues qui tendraient à semer la division entre eux ou à représenter le maintien d'une souveraineté Turque sur tout l'ancien empire ottoman comme la solution la plus commode et la moins susceptible de provoquer des difficultés. L'esprit des Jeunes-Turcs n'est pas mort à Constantinople ; si Talaat et Enver sont écartés, Djavid est ministre et c'est un argentier adroit et sans scrupules, ami de tout le monde et qui n'est pas sans relations en Europe ; Fethi bey est honnête et courageux, il a eu des démêlés personnels avec Enver, mais il peut être dangereux par les sympathies même qu'il inspire, et il a partagé les illusions mégalomanes de la politique pantouranienne ; Reschid Akif pacha est un albanais habile et énergique ; Rifaat est un diplomate expérimenté ; Hairi bey s'est rendu sympathique en abandonnant les fonctions de cheikh-ul-islam pour ne pas sanctionner les déportations et les massacres des Arméniens ; Reouf bey a été mêlé aux intrigues antianglaises en Perse ; le grand-vizir Izzet, fin et cauteleux, a des amis dans tous les camps. Bref, le ministère cherchera à rallier des partisans parmi les Vieux-Turcs, sans rompre avec les Jeunes-Turcs ; la clique Talaat-Enver garde de l'influence à la Porte. Tous ensemble, battant le rappel de leurs amis, tentent de trouver, en Europe ou en Amérique, quelques hommes que l'expérience n'aurait pas encore éclairés et qui demanderaient

un nouvel « essai loyal » d'Empire ottoman. Nous avons appris par trop de sang et trop de larmes ce que coûtent de telles expériences. S'il subsiste une Turquie, elle ne devra englober que des pays entièrement turcs et qui ne souffrent pas de vivre sous un régime turc ; les autres devront bénéficier du droit que les puissances libératrices reconnaissent à tous les peuples de disposer d'eux-mêmes et de s'assurer un avenir indépendant. La renaissance des peuples historiques de l'Asie occidentale ne sera pas l'un des fruits les moins glorieux de la grande victoire qu'achèvent de remporter les puissances émancipatrices. Il pourra subsister une Turquie, il n'y aura plus d'Empire ottoman.

L'armistice n'est pas la paix, avons-nous dit, et l'essentiel est que l'armistice assure aux vainqueurs une suprématie militaire absolue et permanente. Mais, le traité de paix n'est pas encore sur le point d'être conclu et, jusqu'à ce qu'il le soit, les peuples devront s'accommoder du régime provisoire établi par l'armistice. D'une clause omise, d'une rédaction ambiguë, des souffrances peuvent naître pour les peuples, des difficultés pour les alliés : c'est pourquoi on peut regretter de relever, dans le texte élaboré par l'amiral britannique Calthorpe avec les plénipotentiaires turcs, des lacunes, des obscurités, des superfluités. Il est étrange que certains articles semblent faire confiance aux Turcs pour le maintien de l'ordre, alors que les désordres ont été et sont encore le fait des Turcs.

L'article 15, dont la rédaction n'est ni brève ni claire, se termine par ces mots : « La Turquie ne soulèvera pas d'objection à l'occupation de Bakou par les alliés. » Voilà, pour employer une expression populaire, qui est « un comble » ! Le traité de Brest-Litovsk lui-même, auquel les alliés n'ont jamais reconnu aucune valeur, ne concède aux Turcs, de la Transcaucasie russe, que Batoum, Kars et Ardahan ; s'ils ont occupé Bakou c'est contre tout droit, au mépris de leurs engagements et malgré l'opposition des Allemands eux-mêmes ; et nous, alliés, nous avons l'air de leur demander la permission d'occuper Bakou ! Si la

Turquie s'engage à ne pas soulever d'objection, est-ce donc que juridiquement elle aurait le droit d'en soulever ? Il eût été plus simple de stipuler que les Turcs évacueront sans délai tout l'ancien territoire de la Transcaucasie russe, ainsi que les provinces Persanes qu'ils occupent. Peut-être craint-on que le brusque retrait des troupes turques n'amène des désordres et que les populations indigènes, Arméniens, Tartares, Géorgiens ne se battent entre elles. Or, le principal élément de désordre, ce sont les soldats turcs ; ce sont eux qui, à Bakou, durant leur brève et illécite occupation, ont massacré encore une vingtaine de mille d'Arméniens. Les derniers télégrammes nous informent que les soldats de deux divisions turques en retraite ont jeté leurs insignes d'uniforme et, habillés en Tatares, bombardent les villages arméniens du Karabagh et massacrent les habitants. Il n'y a pour le moment au Caucase que deux éléments d'ordre : les Géorgiens, — à qui nous pouvons pardonner l'erreur d'optique qui leur a fait croire à la force et à la victoire des Allemands, pourvu qu'ils reviennent à nous sans arrière pensée et s'accordent avec les autres éléments de la population ; — et surtout les Arméniens, dont les forces organisées, bien commandées par Andranik et Nazarbekoff, occupent la région de Nakitchevan et d'Erivan. Les alliés ne peuvent pas, pour le moment, envoyer d'effectifs sérieux au Caucase, mais ils disposent sur place d'une force régulière et solide qu'ils peuvent employer sous le contrôle du général anglais Dunsterville et de ses officiers, du colonel français Chardigny et de son petit état-major. Il n'est pas admissible que les Turcs, sous le prétexte de maintenir un ordre qu'ils n'ont jamais fait que troubler, gardent, même provisoirement, des effectifs, si faibles soient-ils, au Caucase. L'article 11 prévoit que « le reste des troupes turques sera retiré sur la demande des alliés (1) après étude de la

(1)... The remainder to be evacuated if required by the allies after they have studied the situation there.

situation locale ». La situation locale est claire ; elle exige le retrait immédiat des Turcs ; nous espérons que la « demande » des alliés ne se fera pas attendre.

Nous allons plus loin. Nous croyons — et nous l'avions demandé ici-même dans notre article du 15 octobre — que l'armistice, au lieu de tant de phrases obscures, aurait dû en contenir une très claire : « Les forces turques se retireront, à mesure que les forces alliées s'avanceront pour les remplacer, à l'ouest d'une ligne marquée par le Taurus, un point à l'ouest de Sivas, et aboutissant à la mer Noire entre Samsoun et Kerasund. » La libération de toute l'Arménie, promise formellement par tous les gouvernements alliés, serait d'ores et déjà un fait en voie de s'accomplir ; les débris du peuple arménien ne risqueraient pas de rester jusqu'à la paix à la merci de leurs assassins. Si des bandes de Kurdes ou de déserteurs turcs tiennent la montagne et terrorisent le pays, ce ne sont certes pas les réguliers ottomans qui les feront rentrer dans l'ordre et protégeront les habitants. Cette fonction aurait été beaucoup mieux remplie par les soldats arméniens qui occupent la région d'Erivan et par ceux qui se réorganisent à Enzeli et à Petrovsk ; ils sont vingt à trente mille hommes éprouvés et commandés par des chefs sûrs que les alliés auraient pu rendre responsables de l'ordre. Si d'aventure on redoutait des représailles — combien excusables ! — la présence de quelques officiers alliés aurait suffi pour les prévenir. C'est d'ailleurs encore dans cette voie qu'on sera amené nécessairement à s'engager, et le plus tôt sera le mieux. Les articles de la convention d'armistice ont au moins un mérite : s'ils sont imprécis, ils sont par conséquent élastiques ; l'article 7 prévoit pour les alliés « le droit d'occuper les points stratégiques s'il se présentait une situation quelconque menaçant leur sécurité. ». Il faudra le plus tôt possible en venir là. L'occupation des tunnels du Taurus est spécialement prévue ; il est tout naturel qu'elle soit confiée aux contingents arméniens qui ont combattu en Syrie sous la conduite de

leurs officiers français. Ces braves, venus pour la plupart d'Amérique et de Cilicie, se sont engagés expressément pour participer à la délivrance de leur pays et ils n'ont consenti à se battre en Palestine et en Syrie que parce que c'est le chemin qui mène en Arménie. On ne les arrêtera pas, comme Moïse, au seuil de la Terre Promise. Plus de deux mille sont accourus tout récemment sous nos drapeaux et se sont joints aux 4.000 ou 5.000 déjà organisés; il est tout indiqué que les officiers français conduisent les soldats qu'ils ont si bien formés jusque sur les crêtes du Taurus et, plus au nord, jusque dans la région de Sivas. L'occupation sera très facile; quelques gendarmes y suffiraient, et elle est indispensable pour la sécurité du pays et le rapatriement des survivants de l'affreuse déportation.

Nous touchons ici à un point où le texte de l'armistice est particulièrement défectueux. L'article 4 dit :

« Tous les prisonniers de guerre alliés et les Arméniens prisonniers ou internés devront être réunis à Constantinople et remis aux alliés sans conditions. »

Le rédacteur de l'article a eu sans doute, en ce qui concerne les Arméniens, une bonne intention, mais il l'a maladroitement réalisée. Qu'est-ce que les « prisonniers » arméniens? Le contexte a l'air d'indiquer qu'il s'agit de prisonniers de guerre. S'il en existe, ce ne peuvent être que des sujets russes qui auraient dû être rendus après le traité de Brest-Litovsk. S'il s'agit de quelques soldats de la Légion franco-arménienne qui d'aventure auraient été pris (en réalité ce sont eux qui ont pris des milliers de turcs), on ne voit pas pourquoi on les ferait venir à Constantinople. Les négociateurs ont peut-être voulu dire « les Arméniens qui sont en prison »; mais ils ne l'ont pas dit. De même ils ont peut-être voulu parler des « déportés » arméniens, mais ils ont dit « internés » qui ne peut guère s'appliquer qu'aux Arméniens de Constantinople qui ont été, en 1915, internés dans les villes d'Anatolie, à Koniah par exemple, et qui d'ailleurs ont été massacrés. Les Arméniens qu'il

était le plus urgent de secourir, ce sont les malheureux déportés, débris des tristes caravanes que les Turcs ont acheminées à travers montagnes et déserts vers les steppes de Zor et du Moyen-Euphrate. Rongés par la faim et la maladie, les derniers survivants attendent, dans des camps de torture, le secours libérateur. Il faut craindre que les Turcs, se prévalant du texte de l'armistice, ne prétendent acheminer ces misérables vers Constantinople ; ils sont incapables de supporter un nouvel exode sous le bâton des gendarmes et dans les conditions de sécurité et de ravitaillement que les Turcs sauraient leur procurer. La Délégation nationale arménienne, interprète du sentiment unanime, demande que ses infortunés compatriotes n'aient plus rien à faire avec les autorités ottomanes, mais que des missions, composées d'officiers alliés qu'accompagneront un représentant de la Délégation nationale arménienne, se mettent à la recherche des petits groupes d'Arméniens et d'Arméniennes qui ont pu survivre à tant de souffrances, assurent d'abord leur ravitaillement en vivres, vêtements, médicaments, et leur rapatriement ensuite. Leur faiblesse est telle qu'ils ne peuvent voyager que dans des conditions d'hygiène et de sécurité spéciales, sous la direction et la surveillance de soldats et de médecins alliés. Avant de les rapatrier dans leur pays d'origine, il convient de s'assurer que leurs villages existent encore et qu'ils ne mourraient pas de froid et de faim en arrivant sur les lieux où ils vivaient jadis. Le mieux paraît être de les retrouver d'abord, de les secourir, puis de les rassembler, au moins provisoirement, dans une contrée fertile et de climat doux, comme la Cilicie (vilayet d'Adana), facile à ravitailler par mer ; ils s'y referaient et attendraient le moment de reprendre, dans leurs villes et villages, le labeur patient et tenace de leurs ancêtres ; mais cette fois c'est dans la liberté et la sécurité qu'ils travailleront. — Si le texte de l'armistice ne prévoit pas expressément de telles opérations, il ne les exclut pas, et l'humanité les impose.

Il est indispensable d'agir vite ; un nouvel hiver dans les déserts achèverait les derniers survivants.

Les alliés ont certainement l'intention de venir en aide aux Arméniens, de les délivrer et de les organiser en un état indépendant ; ils doivent se rendre compte que le texte de l'armistice leur a apporté des déceptions. Comment les Arméniens comprendraient-ils que le maintien de l'ordre dans les vilayets arméniens soit confié aux Turcs ? C'est sans doute pourquoi lord Robert Cecil, parlant le 5 novembre à un déjeuner offert à la presse américaine, a éprouvé le besoin de rassurer ceux que l'armistice aurait pu alarmer : « Je crois, a-t-il dit, exprimer le sentiment commun de tous les alliés en affirmant que notre désir, notre détermination, sont de mettre fin pour toujours au contrôle de la Turquie sur les nationalités qui lui sont actuellement assujetties. » Nous espérons donc que les alliés prendront sans tarder les mesures que la situation impose et que la Délégation nationale arménienne demande. L'une des premières ne devrait-elle pas être de reconnaître, au moins à titre provisoire, comme un gouvernement de droit, la Délégation nationale qui est déjà un gouvernement de fait ? Ce serait une heureuse et utile manière d'entrer, en Asie Mineure, dans la période d'organisation qui devrait suivre immédiatement la période de guerre.

René PINON.

France et Arménie

M. J. Mathorez s'est fait une heureuse spécialité de l'étude des éléments de population étrangère, que l'on peut relever et déterminer dans la population française. C'est ainsi que cet érudit donnait coup sur coup, en 1916, une pénétrante notice sur *Les Espagnols et la crise nationale française à la fin du XVI^e siècle*, et un article substantiel consacré à *La pénétration des Allemands en France sous l'ancien régime*.

M. Mathorez ne devait pas limiter le champ de ses investigations au seul Occident et, sous la rubrique *Les éléments de population orientale en France*, il donnait successivement des *Notes sur les Bohémiens* (1915), une étude sur *Les Grecs en France, du XV^e au XIX^e siècle* (1916) et enfin un article copieux et documenté sur *Les Arméniens en France du XII^e au XVIII^e siècle* (1918).

Cette dernière publication intéresse au premier chef les Arméniens, les arménophiles, les historiens, en un mot les lecteurs de *La Voix de l'Arménie*. L'auteur rappelle, au début de son article, que des rapports commerciaux existèrent de tous temps entre la Gaule et l'Asie-Mineure. Puis, ce furent les pèlerinages vers la Terre Sainte qui, au V^e et au VI^e siècle, provoquèrent l'établissement du protectorat franc en Orient; la présence de légats arméniens dans l'ambassade qu'Haroun al-Rachid envoya à Charlemagne contribua sans doute à accroître les relations tant commerciales que politiques entre l'Orient et l'Occident, et la découverte d'un manuel de conversation arméno-latin, datant du X^e siècle, atteste, à tout le moins, qu'un échange de vues pouvait avoir lieu en France, dans ces deux langues, à une époque déjà sensiblement lointaine.

C'est précisément en ce X^e siècle que l'on signale la présence, à Pithiviers, de Grégoire de Nicopolis, originaire d'Arménie.

Quelques siècles plus tard, « la France accueille Hayton, notable émigré » qui se rattachait à la famille royale des Héthoum (Cilicie) par ses alliances. Il voyagea beaucoup, vint à Avignon, fut reçu par le pape Clément V, et obtint de ce dernier une abbaye à Poitiers.

Sous le règne de Charles V, des quêteurs arméniens s'en vinrent en France, qui purent envoyer d'abondantes aumônes à l'évêque d'Adana. Enfin, M. Mathorez prend soin de rappeler que Léon VI, de Lusignan, dernier roi de l'Arméno-Cilicie, vint finir ses jours en France, sur le déclin du xiv^e siècle. Et il observe, à juste raison, qu'un souverain, même dans l'exil, est toujours accompagné d'une suite de fidèles plus ou moins nombreuse, ce qui lui permet d'inférer, d'après Jean Dardel, le précieux historiographe de Léon VI, que des Arméniens en assez grand nombre demeurèrent de ce fait sur la terre de France.

De ce nombre étaient peut-être l'Arménien qui traça un *graffito* sur un pilier de la cathédrale de Bourges, et l'évêque arménien de Sébaste qui célébra la messe à La Grasse (Languedoc), le jour de Pâques 1388.

M. Mathorez s'inscrit en faux contre l'opinion courante d'après laquelle Richelieu aurait favorisé l'impression d'ouvrages arméniens en France, pour les distribuer aux Arméniens établis dans ce pays. Au contraire « tout porte à croire que les manuels que Richelieu fit établir à Paris n'étaient pas destinés aux Arméniens qu'il aurait attirés en France, mais à ceux que le Père Joseph s'efforçait de convertir dans les pays du Levant ».

L'auteur continue son exposé historique et analytique, rappelant que le premier *café* fut établi en France par un Arménien, sous le règne de Louis XIV. Il signale d'autres Arméniens qui, au cours du xviii^e siècle, vinrent en France et se firent connaître. Plusieurs sollicitèrent des lettres de naturalité, les obtinrent, et devinrent ainsi de nouveaux sujets du grand roi. M. Mathorez n'a garde d'oublier de relater l'aventure du fameux patriarche arménien Avétik, ses pérégrinations à travers l'Europe, son emprisonnement à la Bastille; il rappelle ensuite l'affaire de l'imprimerie arménienne établie à Marseille; il signale enfin l'activité de Jean Althen, qui introduisit chez nous la culture du coton et celle de la garance.

Le point qui mérite d'être tout particulièrement signalé dans le travail de M. Mathorez est l'heureux usage qu'il fait des lettres de naturalité. C'est une porte ouverte à de nouvelles investigations et qui donnera vraisemblablement les meilleurs résultats. On le voit, l'enquête menée par ce nouvel historien des Arméniens est intéressante. Il est loisible, à un point de vue

très particulier, et pour éviter de vaines redites, de la compléter par les quelques renseignements suivants.

..

Il y a un intérêt manifeste, tant au point de vue français qu'arménien, de signaler les documents, pour la plupart inconnus du public, que possèdent les bibliothèques publiques de France. On y verra, à travers un exposé forcément très bref, et sous quelques rubriques choisies à dessein, que les relations existèrent de tout temps, très suivies, entre l'Arménie et la France, soit au point de vue commercial, soit au point de vue historique, religieux, théologique et dogmatique.

On possède, à la date du 18 mars 1712, une « lettre de M. de Pontchartrain sur la question de savoir si les marchandises que les Turcs, Arméniens et Juifs, sujets du grand Seigneur, prétendent avoir chargées pour leur compte sur les bâtiments ennemis pris par nos armateurs, doivent leur être restituées ».

Quelques années plus tard, le 18 décembre 1739, on signale une « requête du sieur Pierre Midy, négociant de Rouen, par laquelle il demande à ne payer que 40 sous par quintal, au lieu du droit de 20 % qu'on exige de lui, sous prétexte que ces marchandises font partie du commerce du Levant, sur 9 balles de laine de l'Arménie et 6 balles de laine de vigogne qu'il a reçues de Hollande ».

C'est le 14 octobre 1745, qu'eut lieu le fameux procès entre Chammas et Diodet. Il y aura peut-être intérêt à signaler le début du procès-verbal : « L'an mil sept cent quarante cinq, le jeudi 14 octobre, heure de midi, en l'hotel de nous Louis Pierre Blanchard, conseiller du roy, commissaire au Chastelet de Paris, est comparu Siriac Casadur, dit Chammas, marchand chaldéen, natif de Diabeker (Diarbekir), ville capitale de la Mésopotamie, actuellement à Paris, demeurant rue du Chantre, paroisse Saint-Germain l'Auxerrois, vendant des bijoux dans le Palais Royal, lequel nous a rendu plainte contre le nommé Aved Diodet marchand arménien demeurant ordinairement à Constantinople, et de présent logé en cette dite ville de Paris, rue et vis-à-vis le cadran Saint-Honoré, dans la maison d'une lingère, et nous a dit qu'ayant eu ci-devant affaire avec ledit Diodet, ladite société a été dissolue par acte passé

entre eux devant Dulion... » Et l'acte rappelle que ledit Diodet fut condamné à payer les pipes cassées par son fils.

C'étaient peut-être des négociants arméniens qui fondèrent un village dans le Puy-de-Dôme. Les documents font défaut, à cet égard. Tout ce qu'on sait, quant à présent, c'est que « Marie de Lestrangle, femme de Louis de Chazeron, vendit le château de Peyrudette dans la Creuse le 7 février 1786, à M. Bittard des Arméniens des Portes, dont les héritiers le possèdent encore. Le fief des Arméniens, dont la famille Bittard avait pris le nom, était situé commune de Bussières, canton de Pionsat, arrondissement de Riom, Puy-de-Dôme ». C'est en effet ce que l'on constate sur la carte 13 H de l'atlas de Cassini où l'on relève *Les Arméniens* à l'O. S. O. du bois de Pionsat, à environ 1253 m. E. N. E. de La Roche d'Agoux.

La question religieuse et théologique a vivement préoccupé ceux des Français qui, au cours des âges, se sont intéressés aux Arméniens. Ceux-ci étant tenus pour schismatiques, il convenait de leur signaler leurs erreurs dogmatiques et de ramener dans le droit chemin les brebis égarées de la maison d'Arménie.

La bibliothèque de Cambrai devait posséder une bulle, de l'an 1198 ou 1199, datant de l'époque des relations entre le pape Innocent III et le catholicos d'Arménie, Grégoire. Dans ce même dépôt, on signalait un traité de Richard Fitz-Ralph, archevêque d'Armagh, et qui traitait des erreurs des Arméniens (XV^e siècle).

De même, la bibliothèque du Musée-Calvet, à Avignon, renferme un manuscrit latin qui s'occupe des Arméniens et de leurs erreurs (De Harmenis et erroribus et ritu eorum).

A Chartres, on relève des documents latins très intéressants ayant trait au concile de Ferrare, à celui de Florence, à la conversion du peuple arménien à la foi catholique romaine (Bulla de reductione populi armenie ad veram fidem... — Decretum de reductione populi armenie publicatum in sessione publica in sacrosancto Florentino concilio, etc.).

Pétis de Lacroix, qui fut en relation avec le patriarche arménien Avétik, donna, en 1694, une liste des erreurs des Arméniens schismatiques; elle est intéressante à consulter.

On relève la présence de livres religieux, rituels, missels, « charakans », à Marseille, à Tours, à Lyon, à Aix-en-Provence.

Au point de vue de l'histoire et de la politique, il convient de citer la bibliothèque de Dôle, qui renferme la précieuse histoire de l'Arménie par Jean Dardel, l'historiographe du dernier roi d'Arménie; la bibliothèque de Carpentras qui contient un manuscrit intitulé « Traicté d'alliance et confédération entre le roy Charles VI et Jacques, roy de Hierusalem, de Cypre et d'Arménie, faict à Paris chez le chancelier de Corbye, le 7 janvier 1397 » (document utilisé par Mas Latrie dans son *Histoire de Chypre*). Cette même bibliothèque de Carpentras possède un manuscrit du contenu suivant: « Léon, fils d'Etienne, roi d'Arménie, du consentement de Raymond « Rupini », son héritier, donne à la maison de Saint Jean de Jérusalem, une portion de territoire qu'il se propose de reprendre aux infidèles. Août 1210 ».

Loin de prétendre à être complet (ces notes ne constituent pas un article d'érudition) il y aura intérêt à relever que la bibliothèque de Lille possède un manuscrit où l'on note des indications relatives au blason arménien: « Le roy d'armes guerriers. Armes et blasons de la noblesse de Grèce, Cypre, Arménie, Peloponèse, Sclavonie... exactement recœuilly hors de divers histoires... l'an 1672, par le soing et la diligence de messire Jean, baron de Launay et du Saint-Empire... ». C'eût été d'un intérêt capital de pouvoir consulter ce précieux document et de compléter de la sorte les suggestions que M. de Morgan proposait naguère dans le journal arménien *Véradzenound*, Nov. déc. 1917, p. 165. A défaut de ces indications, et en attendant des jours meilleurs, je signalerai que *La vraye et parfaite science des armoiries* (par Louuan GÉLIOT... augmenté par Pierre PAILLIOT, Paris, 1660, 1^{re} partie, p. 247) donne le renseignement suivant: « Les roys d'Arménie portaient de gueules à trois rencontres de daims d'argent, couronnés d'or. »

Je ne dois pas abuser de la patience de mon lecteur. Ces quelques notes, prises au hasard dans mes fiches et susceptibles d'être augmentées et développées, montrent à l'évidence l'intérêt que la France porta à l'Arménie et l'attrait qu'elle exerça de tout temps sur les Arméniens. La chose n'a pas besoin d'être démontrée; elle était connue. Il était bon de la rappeler.

Frédéric MACLER.

Une nouvelle interview
de S. E. Boghos Nubar Pacha
Président de la Délégation Nationale Arménienne

Publiée dans La Libre Parole, du 28 octobre.

PRO ARMENIA

« Le martyre de notre peuple va cesser » nous dit Boghos Nubar Pacha, Président de la Délégation Nationale Arménienne.

Voici que, sous les coups des armées alliées, l'empire turc chancelle et semble prêt à laisser échapper de ses mains défaillantes les nationalités qui, depuis des siècles, gémissent sous son joug sanglant.

Devant cette aurore libératrice, naissent de grands espoirs ; nous fûmes hier demander à Son Excellence Boghos Nubar Pacha, président de la Délégation arménienne, directeur représentatif de l'Arménie entière, quels étaient les désirs de ce peuple si longtemps martyr.

« Des accords internationaux sur le statut futur de notre nation affranchie, il en existe certainement, nous déclare Boghos Pacha, mais nous ignorons quels ils sont, car depuis 1914, la situation internationale s'est profondément modifiée du fait du bouleversement de l'Etat russe : tout ce que nous savons, nous fait supposer que les puissances de l'Entente accueilleront nos vœux, et satisfairont nos aspirations.

« Un premier point sur lequel nous ne pouvons transiger, c'est que nous ne voulons en aucune façon et sous aucun prétexte que ce soit, demeurer sous la domination turque. C'est

presque devenu une banalité que de parler des massacres de nos concitoyens, qui n'ont, en fait, jamais cessé, mais qui, du jour où la Turquie s'est rangée du côté des empires centraux, n'a fait qu'augmenter par centaines de mille; nos femmes, nos enfants, nos vieillards sont morts sous les coups, les supplices, les horreurs de la faim. Déjà, en 1912, à la tête d'une délégation arménienne, je m'étais rendu auprès des chancelleries européennes pour protester contre la non-application par la Turquie des garanties que nous avait concédé le Congrès de Berlin. Les puissances s'émurent et sous leur pression, la Porte s'engagea, par l'acte de réforme de février 1914, à introduire des réformes dans les provinces arméniennes et accepta la nomination d'inspecteurs généraux européens, chargés de veiller à l'observation des stipulations souscrites en notre faveur. Malheureusement, c'est en février 1914 que ces inspecteurs prirent leur poste et c'est en août que la guerre mondiale fut déchaînée. Sans attendre le mois d'octobre, époque où ils se rangèrent à côté des Centraux, les Turcs recommencèrent immédiatement leurs persécutions, qui, depuis, se sont continuées sans interruption, et continuent encore.

« Donc, plus de lien avec l'Empire Ottoman.

« Notre second vœu, c'est que le nouvel Etat arménien, qui adoptera la forme républicaine, soit placé sous la protection des nations libératrices, qui délègueront plus spécialement l'une d'entre elles pour être sa tutrice, jusqu'au jour où, complètement organisés, nous nous sentirons capables de nous gouverner nous-mêmes. Je dis protection et non pas condominium, car dans un condominium, il y a souvent des frictions, des froissements, dont souffre la nation ainsi administrée; tandis que l'exemple de la République cubaine, que la tutelle des Etats-Unis a éduquée avant de la rendre maîtresse de ses propres destinées, est là, pour nous prouver que cette solution est la meilleure de toutes.

— N'avez-vous pas, au sujet de la formation de cette République arménienne, quelques prétentions territoriales à for-

muler. L'Arménie n'est pas, ce me semble, entièrement placée sous la domination turque ?

— Nous désirons que le futur Etat englobe tout d'abord les six vilayets d'Erzeroum, Bitlis, Van, Diarbékir, Kharpout, Sivas et la Cilicie. Sur ce point aucun malentendu n'est possible. Reste la question de l'Arménie russe. Jadis, nous n'aurions pas voulu élever de ce côté la moindre prétention. Aujourd'hui, où toute une nouvelle organisation de l'Etat russe est probable, qui satisfera certaines aspirations, finlandaise, polonaise, etc., nous espérons ne pas être moins bien traités. Il s'est d'ailleurs formé au Caucase une petite république arménienne dont la capitale est Erivan. Nous avons sur cette question aussi la plus grande confiance dans l'esprit de l'Entente.

— Me permettez-vous, Excellence, de profiter de notre entretien pour vous demander quelques éclaircissements sur l'incident de Bakou, qui a soulevé les protestations de certains journaux anglais contre l'attitude des Arméniens dans cette ville ?

— Volontiers: je suis même très heureux de saisir cette occasion pour placer les faits sous leur véritable jour. Les Arméniens qui défendaient Bakou contre des forces turques très supérieures, n'ont pas trahi la cause des Alliés, mais il leur fut impossible de continuer la lutte, le contingent anglais envoyé par l'armée de Mésopotamie ne comprenant que quelques centaines d'hommes, qui, voyant l'inutilité de leurs efforts, durent se rembarquer après un combat glorieux. Personne ne saurait reprocher à nos concitoyens d'avoir succombé sous le nombre. Lord Robert Cecil a fait définitivement justice de cette légende calomnieuse dans la lettre que, le 3 octobre 1918, il a adressée, au nom de M. Balfour, à Lord Bryce, le grand protecteur des Arméniens, et qu'il a fait publier dans les journaux anglais.

« J'ajouterai, pour rendre justice à la vaillance de notre race que, malgré la faiblesse numérique de notre colonie en France, plus de 800 Arméniens se sont engagés dans votre légion étrangère. Presque tous ont reçu la croix de guerre et la

médaille militaire. Combien ont survécu ? cinquante à peine ! Quel plus bel éloge pourrait-on faire de leur vaillance ?

« En Palestine, la Légion d'Orient, qui fait partie du contingent français, comprend près de 4.000 Arméniens qui se sont distingués dans les derniers combats, témoin ce télégramme que m'adressait, ces jours-ci, le général Allenby.

« Je suis fier d'avoir eu un contingent arménien sous mon commandement. Ils ont combattu brillamment et ont pris une grande part à la victoire ».

« Je suis fier d'avoir eu un contingent arménien sous mon commandement. Ils ont combattu brillamment et ont pris une grande part à la gloire.

« Vous parlerais-je encore des exploits des troupes du vaillant général Nazarbekoff et du chef Andranik, qui tiennent campagne dans la région d'Erivan et qui, seuls des nationalités caucasiennes, ont défendu et défendent encore le front du Caucase. Les Arméniens évacués de Bakou jusqu'à Petrovsk et Enzeli, sont prêts également à la lutte, sous les ordres du général Bagratouni, dès qu'ils auront reçu les armes et le matériel qui leur manque; ils pourront former au moins une division, qui se joindrait alors à nos troupes de la région d'Erivan ».

Le président de la délégation arménienne nous exprime ensuite en termes enthousiastes son admiration pour nos succès militaires et sa foi dans un avenir de justice, non seulement pour l'Arménie libérée, mais pour toutes les nations opprimées.

SAINT-RENAN.

La libre parole du 28 octobre.

Réponses à M. Pierre Loti

M. Pierre Loti revient à la charge pour défendre les Turcs

L'article de M. Pierre Loti, publié par « l'Echo de Paris » du 1^{er} novembre, nous a valu une véritable avalanche de réponses et de lettres de protestations touchantes; nous en remercions vivement nos amis, mais nous sommes au regret de ne pouvoir les publier toutes. Nous donnons ci-dessous la véhémement réponse de notre éminent ami le Dr. H. A. Gibbons et nous donnerons dans notre prochain numéro une réplique aussi éloquente du célèbre critique d'art, M. Camille Mauclair.

Aucun écrivain n'a décrit avec autant de charme, la vie, l'atmosphère et les aspects de Constantinople que Pierre Loti, grand maître du style et poète. Mais l'académicien français est tombé dans la commune erreur des grands hommes de croire que sa compétence et son autorité s'étendraient bien au-delà du domaine dans lequel il a établi son renom.

M. Loti n'a de titres à cette autorité, ni comme un homme qui a étudié l'histoire turque, ni comme un homme qui a voyagé dans l'Empire ottoman.

Les qualités essentielles pour un écrivain d'œuvres d'imagination ne sont d'aucun avantage pour celui qui veut traiter des questions historiques et parler des événements contemporains. Le romancier doit être un homme sentimental; il doit être sensible à tout ce qui l'entoure et il faut qu'il ait le don de voir les choses comme il a besoin qu'elles soient et non comme elles sont réellement. Il lui est désagréable de se trouver en face de faits et il devient ridicule quand il essaie de s'occuper de faits, lui qui n'est habitué qu'à s'occuper de fictions.

Pendant la guerre balkanique, alors que le monde entier n'avait de sympathies que pour les efforts heureux des races chrétiennes des Balkans pour se libérer du joug turc, M. Pierre Loti écrit un livre passionné pour défendre les Turcs. C'était un livre qui montrait toute l'ignorance de son auteur, ses incurables préventions, son manque de sympathie pour les

aspirations politiques et sociales de la civilisation moderne dont sa propre race donne un puissant exemple. M. Pierre Loti essaya de prouver que le noir était blanc. Il porta aux nues les caractéristiques les plus saillantes de ses amis les Turcs, cruauté, rapacité, inaptitude à gouverner, aversion de s'adapter aux conditions et aux idéals du vingtième siècle. Il se montra d'un esprit détestable envers les autres races chrétiennes du Proche Orient et envers les Arméniens. Il n'eut aucune sympathie pour leur martyre, il ignora leurs qualités, il se refusa à étudier les raisons de leurs défauts.

Les événements qui suivirent ont prouvé que M. Loti était un mauvais prophète. Il induisit en erreur l'opinion publique de France en lui faisant croire que les Turcs ne se mettraient pas du côté des Allemands dans le cas d'une guerre européenne. Quand les Turcs se furent joints aux Allemands contre la France et l'Angleterre, il continua à affirmer que cet acte, si désastreux pour la Cause de l'Entente, n'était dû qu'à la crainte inspirée par la Russie et que si la menace russe était écartée, les Turcs refuseraient de se battre contre leurs amis les Français et les Anglais, comme le voulait l'Allemagne. Quand la Révolution Russe renonça à la vieille ambition moscovite de posséder Constantinople, M. Loti fut sûr que les Turcs étaient tout prêts à faire une paix séparée.

Les plus amères expériences semblent ne rien apprendre à M. Loti. Si incroyable que puisse sembler qu'un Français oublie les terribles sacrifices qu'a faits la nation française pendant ces quatre dernières années, M. Loti reste impénitent. Loin de reconnaître qu'il a eu tort, il profite de la signature d'un armistice avec les Turcs, pour redevenir leur champion devant l'Europe. Le premier novembre, — par quelle triste ironie a-t-il choisi cette date — *l'Echo de Paris* publie deux colonnes dues à la plume de M. Loti, dans lesquelles il réaffirme sa foi en la sincérité et en l'humanité des Turcs; les excuse d'avoir porté les armes contre la France pendant quatre ans et plaide en leur faveur afin que les Français les regardent de nouveau comme des amis. Il ne considère pas leur demande d'armistice comme la conséquence du sang versé par nos vaillants soldats et nos marins, mais comme une preuve de la

traditionnelle amitié du Turc envers la France. Pour prouver que les Turcs aiment vraiment les Français, il cite un incident absolument fallacieux du malheureux débarquement aux Dardanelles.

« La plupart de nos chers soldats, dit-il, revenus de la folle « équipée des Dardanelles, auraient été fauchés sur les plages, « si les Turcs n'avaient mis beaucoup de bonne volonté à les « laisser se réembarquer : en général, ils cessaient le feu sur « les canots français chaque fois qu'il n'y avait plus derrière « eux quelque brute allemande pour les talonner. »

Peut-être qu'avec une imagination suffisante on pourra avaler cette histoire. Aussi bien, si M. Loti la croit vraie, il fait preuve d'une naïveté extraordinaire. Il y avait plus de 80.000 Turcs s'opposant au débarquement des Franco-Anglais aux Dardanelles. Il y avait avec eux, ces jours-là, moins de 200 Allemands. Quelle piteuse mentalité, quelle couardise que de se laisser mener par une poignée d'Allemands au point de tirer des coups de fusils sur ses meilleurs amis ! M. Loti révèle aussi cette naïveté quand il nous demande de croire que les Turcs sont honnêtes, intelligents, courageux et que dans le même paragraphe il déclare qu'une simple poignée d'intrigants à Constantinople les amena à déclarer la guerre à leurs amis les Français et les Anglais afin d'aider les Allemands que tout le monde, sauf les dits intrigants, déteste.

En plaidant, le jour même des Morts, en faveur des ennemis de la France, M. Loti s'est fourvoyé aussi au point de calomnier ceux qui n'hésitèrent pas à braver les tortures, la famine, la mort pour rester fidèles à la France. Pendant que les Turcs prouvaient leur amour pour la France en se joignant à ses ennemis dans une guerre purement agressive, les Arméniens par milliers s'engageaient dans l'armée française. La plupart d'entr'eux ont donné leur vie pour la France, sur le sol français. Des milliers d'Arméniens vinrent en France, en ses jours les plus sombres, sous l'uniforme américain, et d'autres encore ont contribué à la libération de la Palestine et de la Syrie. Tous les humains sur la surface du globe, en ce jour choisi par M. Loti pour diffamer les Arméniens, chaque famille

arménienne comme chaque famille française se recueillent et pensent au père, au fils, au mari qui ont donné tout ce qu'ils avaient, leur vie, pour sauver la France.

Le procédé employé par M. Loti pour jeter le discrédit sur les Arméniens est indigne d'un homme d'honneur. Dans *l'Echo de Paris*, en un article amplifié et exagéré il reflète le mensonge de la soi-disant lâcheté et trahison des Arméniens de Bakou. C'est un conte qui n'a jamais eu le moindre fondement. Il est impossible que M. Loti l'ait contrôlé avant de s'en servir comme d'un argument justifiant l'attitude des Turcs envers les Arméniens. S'il l'avait contrôlé, s'il avait seulement lu les journaux français de ces dernières semaines, il n'aurait pas manqué de trouver la réfutation à la même place où il avait lu l'accusation. Les déclarations faites par M. Balfour, Lord Robert Cecil et le général Dunsterville qui commandait les troupes britanniques à Bakou, ont toutes donné un démenti formel à cette histoire. M. Loti, lui, l'emploie comme une preuve de la lâcheté et de l'esprit de trahison qu'il leur attribue et qui justifie par conséquent leurs tueries par centaines de mille perpétrés par les Turcs.

L'argumentation de M. Loti peut être ramenée aux deux propositions suivantes :

1^o Lorsque les Allemands secouèrent le monde civilisé en envahissant la Belgique et la France et en y commettant toutes sortes d'atrocités, les Turcs firent alliance avec l'Allemagne et l'aidèrent corps et âme dans cette guerre contre les deux nations qu'ils aiment le plus. Mais nous nous sommes mépris sur leur action. En réalité ils sont les amis des Français et les ennemis des Allemands.

2^o Quand les Arméniens réunis en assemblée à Erzeroum refusèrent, en tant que nation, d'aider les Turcs dans leur acte amical envers la France, parcequ'ils n'avaient pas la même façon de l'interpréter, les Turcs commencèrent aussitôt à massacrer les Arméniens par centaines de mille. Mais nous nous sommes mépris sur leur action. Les Turcs sont humains, et doux, et tolérants, tandis que les Arméniens sont des traîtres.

HERBERT ADAMS GIBBONS.

Paris, 2 novembre 1918.

Les Arméniens et les Turcs

Le président de la Délégation Nationale Arménienne, S. E. Boghos Nubar pacha, justement ému de l'article de M. Pierre Loti, paru dans « L'Echo de Paris » du 1^{er} novembre, s'est empressé de lui répondre par la lettre suivante, qui a été publiée dans « L'Echo de Paris » du 5 novembre :

Monsieur le directeur,

Vous comprendrez mon émotion en lisant les attaques lancées par un illustre écrivain français contre les Arméniens et vous trouverez naturel qu'en ma qualité de président de la Délégation nationale arménienne, accrédité auprès des gouvernements alliés, je ne puisse, en conscience, les laisser sans réponse.

Après les épouvantables malheurs qu'elle a subis, après les tueries de plus de 700.000 des siens par les Turcs, tandis que des centaines de mille de femmes et d'enfants convertis de force à l'Islam espèrent dans les harems l'heure de la délivrance, la nation arménienne ne s'attendait pas à être obligée de se défendre dans la presse française contre d'aussi flétrissantes accusations. La France a été admirablement généreuse pour notre grande infortune, aussi devons-nous aux Français qui se sont rangés du côté des victimes contre les assassins, de ne pas laisser passer sans réfutation des affirmations aussi erronées.

Il y a deux choses à retenir dans l'article de M. Pierre Loti : une apologie des Turcs et une accusation contre les Arméniens.

Voyons l'une et l'autre :

Les Turcs seraient le peuple, le plus doux le plus « tolérant », le moins « féroce » de la terre. Or, il n'y a qu'à se reporter aux témoignages vérifiés, contrôlés, que les gouvernements alliés ont publiés sur les massacres de 1915 pour trouver d'innombrables preuves du contraire. Qu'on se reporte à la publication

officielle de lord Bryce (1). Les massacres sont prémédités, voulus, organisés par le gouvernement, sans raison, sans provocation; il saisit avec joie l'occasion de la guerre pour se débarrasser des Arméniens soit en les tuant, soit en les obligeant à se faire musulmans; c'est l'aboutissement logique de la politique de centralisation et de « turquisation » que les Jeunes-Turcs ont adoptée en dépit des conseils de leurs vrais amis. Supprimer la question arménienne en supprimant les Arméniens; est-ce un projet digne du plus doux des peuples? Peut-on prétendre que ce n'est que le fait du gouvernement? Voyons-en l'exécution.

Aux armées, nous voyons un jour les soldats turcs saisir leurs camarades arméniens, — qui s'étaient bien battus et au courage desquels Enver lui-même avait rendu justice, — les conduire désarmés hors des villes et les tuer tous. On procède aux déportations; tous les fonctionnaires sont là, tout le peuple turc; non seulement il n'y a pas de protestations, mais les « bons Turcs » à chaque halte viennent visiter la triste caravane, ils amènent leur médecin qui palpe les muscles et vérifie les dents des femmes et des jeunes filles, après quoi chacun emmène qui une femme, qui un enfant! La caravane continue sa route; chaque soir les gendarmes et les soldats turcs violent et souillent à leur plaisir; tous ceux qui tombent sont assommés, les enfants sont laissés sur place, on leur brise la tête sur les rochers. Jamais depuis des siècles pareil spectacle d'horreur et de mort n'a été donné à l'humanité. De toutes parts, de tous ces martyrs monte une plainte effroyable, comme depuis longtemps l'humanité n'en avait entendu. Elle secoue d'horreur tous les peuples, elle indigne même des Allemands, non des moindres, tels que les docteurs Lepsius, Martin Niepage et d'autres. M. Pierre Loti ne l'entend pas. Il n'a parmi ces centaines de mille victimes ni un parent, ni un ami, il n'a ni une sœur, ni une fille parmi ces malheureuses qui subissent le contact abhorré du Turc et qui

(1) *Le Traitement des Arméniens sous l'empire ottoman*, par le vicomte Bryce.

doivent chaque jour, pour sauver leur vie, faire acte de foi musulmane.

Voyons maintenant ce que vaut l'accusation.

Sur la foi de dépêches mal interprétées, il y a eu pendant quelques jours seulement un malentendu au sujet de ce qui s'est passé à Bakou.

Depuis la désagrégation des armées russes, les contingents arméniens, qui avaient naguère combattu avec les armées du grand-duc Nicolas, défendaient les approches de Bakou. M. Loti prétend que les Anglais les avaient « équipés pour qu'ils puissent les aider à défendre la ville. » Il est assurément mal informé. Quand les Anglais du général Dunsterville sont arrivés au nombre de quelques centaines seulement à Bakou, les Arméniens luttaient seuls depuis cinq mois et étaient à bout de force. On n'a à leur reprocher ni une faiblesse (qui eut été excusable après tant de misères et dans un tel dénûment), ni encore moins une trahison. Le gouvernement britannique avec sa parfaite loyauté coutumière a tenu à couper court à ces bruits et à ces malentendus. En réponse à une question du major Peel, à la séance du 25 octobre de la Chambre des Communes, lord Robert Cecil a déclaré :

« Il paraît qu'il y a un malentendu dans l'opinion publique au sujet de l'action des troupes arméniennes, concernant les négociations entamées avec l'ennemi pour la reddition de Bakou. Le gouvernement de Sa Majesté sait maintenant que les négociations ne furent entreprises par les Arméniens, que sur le conseil du général Dunsterville quand il vit que la chute de la ville était imminente; nul blâme par conséquent ne peut être adressé aux Arméniens à cet égard. »

D'autre part, le général Allenby a adressé à la délégation nationale la dépêche suivante, au sujet de l'attitude des volontaires arméniens qui ont pris part aux opérations de son armée sous le drapeau français et sous le commandement d'officiers français :

« Je suis fier d'avoir eu sous mes ordres un contingent arménien; ils ont brillamment combattu et ont pris une grande part à la victoire. »

Dans le communiqué officiel du gouvernement de la République, publié par la presse, il est déclaré que « le cher du détachement français, sous les ordres duquel les Arméniens ont combattu, a mis en lumière les qualités d'endurance et d'ardeur des soldats arméniens, dont la fidélité à l'Entente ne s'est jamais démentie. »

Ces volontaires forment à eux seuls la principale force du contingent français en Syrie. En outre, plus de 800 Arméniens se sont engagés en France dans la légion étrangère dès 1914. Il n'en reste aujourd'hui qu'une quarantaine, tous les autres étant tombés sur le champ d'honneur au cours des batailles auxquelles la légion étrangère, qui a obtenu les plus hautes récompenses, a été engagée.

Je rappellerai enfin que ce sont les Arméniens qui après la défection des Géorgiens et leur conversion au germanisme, sont restés seuls fidèles à l'Entente. Ils ont maintenu seuls le front du Caucase, et encore aujourd'hui, sous les ordres de héros comme Andranik et Nazarbékoff, ils tiennent campagne dans la région d'Erivan.

Voilà ce qu'a fait et enduré ce peuple calomnié ; il a été dans la bataille le meilleur auxiliaire des armées alliées, il sera dans la reconstruction leur appui le plus ferme. Il a souffert dans cette guerre plus qu'aucun autre peuple, il a droit semble-t-il sinon à la pitié, du moins au respect.

Agréez, monsieur le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée.

BOGHOS NUBAR,
*Président de la Délégation
nationale arménienne en Europe.*

Les Arméniens sur l'Arara

Les funérailles des Arméniens tombés au champ d'honneur

Par une heureuse coïncidence, le dernier courrier d'Égypte nous apporte un numéro du « Journal du Caire » du 5 octobre dernier, dans lequel nous trouvons un compte-rendu des funérailles des volontaires arméniens tombés au champ d'honneur.

Les paroles que le Lieutenant-Colonel français, commandant le régiment de ces volontaires, a prononcées donnent plus de force encore aux déclarations de la lettre ci-dessus de Nubar Pacha adressée à « l'Echo de Paris ». Aussi croyons-nous intéressant de reproduire ici ces éloquentes et émouvants témoignages donnés par les officiers français.

Quel écrasant démenti aux accusations de M. Pierre Loti!

On se rappelle encore les termes élogieux avec lesquels le général Allenby, commandant en chef des forces expéditionnaires de Palestine, a rendu hommage à l'héroïsme des soldats arméniens et syriens de la Légion d'Orient, qui avaient pris une part glorieuse aux récentes victoires de Palestine.

Les funérailles des gradés et des soldats d'un bataillon, ont eu lieu le 20 septembre dernier, sur la position n° 26, devant des détachements de toutes les troupes du sous-secteur.

Le Lieutenant-Colonel, commandant le régiment de marche de la Légion d'Orient, a prononcé le discours suivant :

« Au nom de tous les chefs, gradés et soldats du Sous-Secteur de droite, je salue nos morts Arméniens du combat d'hier.

« Ils sont tous tombés sur cette position où nous venons de faire un poignant pèlerinage, où nous avons évoqué aussi, devant l'horizon libéré à perte de vue, le prodigieux résultat de la victoire.

« Le Bataillon a abordé cette position d'un bel élan inopiné; il s'y est maintenu sous les rafales de l'ARARA, dont les Allemands avaient fait le pivot puissant de la résistance turque dans le secteur où elle vient d'être brisée.

« La belle contenance du Bataillon, pendant plus de douze heures, malgré les pertes, a permis de réaliser la mission qui était de fixer l'ennemi, et par suite, a rendu inutile l'engagement du Bataillon.

« Jamais la ténacité de votre race, — qui a fait votre survivance à travers des siècles d'épreuves, — n'a eu plus bel emploi.

« Sur ce terrain où hier le moindre geste appelait la mort nous avons la fière consolation d'ensevelir les héros Arméniens, tous tombés au premier rang, face à l'ennemi, en donnant l'exemple.

« Tous méritent la croix de guerre, tous sont les patrons, les saints de la Légion d'Orient.

« Dormez dans votre gloire; vous avez ouvert la route à la Justice et au Droit chassés de ces régions depuis des siècles. Nous saurons être dignes de vous, pour que cette réparation soit complète et durable.

« J'en fais le serment sur votre tombe, devant ce cimetière dont nous ferons un monument de gloire et que nous appellerons le Cimetière de l'ARARA, pour réunir dans ce nom le souvenir de nos morts, de leur sacrifice, de leur victoire, et de l'horizon qu'elle ouvre aux aspirations nationales de leurs compatriotes «.

Le capitaine A., commandant p. i. d'un Bataillon, prononça le discours suivant :

« Légionnaires du Bataillon, je salue en vous les premiers tués de la Légion d'Orient. — J'exprime au nom du Bataillon l'émotion sincère et profonde que j'éprouve devant vos dépouilles.

« Ce matin, dès l'aube, en visitant le champ du combat où vous êtes tombés, j'ai eu une fière satisfaction de constater que tous vous avez été frappés dans l'attitude du héros qui se bat, le fusil à la main, face à l'ennemi exécré.

« Votre bravoure est écrite sur ce terrain où vous allez maintenant reposer; elle est là dans ces abris que vous avez construits sous un marmitage effrayant, sous la pluie des balles que lançaient sur vous les mitrailleurs experts des bataillons allemands de l'ARARA, sur un terrain criblé de trous d'obus, votre matériel de guerre disposé avec méthode à côté de vos créneaux de sacs à terre dressés avec sang-froid.

Votre bravoure est le symbole de la bravoure de votre race; votre conduite d'hier démontre définitivement la vaillance de la race arménienne.

Vous avez manqué de chance et vous n'avez pas eu la joie du triomphe; mais l'immense succès des troupes alliées qui ont atteint Nazareth, vous a largement vengés et cette victoire nous approche de la restauration de l'Arménie. Votre sacrifice n'a donc pas été inutile et votre mémoire sera sacrée dans le souvenir de vos frères d'armes.

« J'envoie à vos pauvres parents que la nouvelle de votre mort va jeter dans la douleur, l'expression de mes condoléances.

« Légionnaires du Bataillon, vous avez parachevé le beau sacrifice que vous avez fait de vous engager volontairement à la Légion en trouvant la plus belle mort dans les rangs des défenseurs du Droit et de l'Humanité. Adieu! »

Journal du Caire du 5 octobre 1918.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

S. E. M. Orlando

pour l'indépendance de l'Arménie

Le Comité Italien pour l'Indépendance de l'Arménie a communiqué à M. Orlando, Président du Conseil, l'ordre du jour voté dans sa dernière séance plénière et dans lequel est exprimée la confiance que l'appui du Gouvernement Royal ne manquera pas à une cause aussi juste que celle de la reconstitution de l'Arménie en Etat Indépendant. Dans la lettre que le Président du Conseil a adressée en réponse au Comité, on lit entre autres cette phrase :

« L'Italie, fidèle à ses traditions, ne peut manquer de considérer avec sympathie toutes les causes d'indépendance et de liberté des peuples opprimés; et il en est ainsi de la cause de la noble nation arménienne que votre Comité défend avec tant de ferveur. »

Une lettre du ministre Meda

En réponse à la lettre qu'il avait reçue du Président de l'Union des Etudiants Arméniens de Rome, S. E. M. Meda leur écrit :

« La déclaration que le ministre des Affaires Etrangères a faite en réponse au télégramme de la Délégation Nationale Arménienne est une attestation formelle du très vif intérêt et de la profonde sympathie avec lesquels l'Italie ainsi que tous les autres Etats conscients de leur civilisation, s'occupent du sort d'un peuple qui a désormais le droit d'espérer que pour lui aussi est enfin arrivée l'heure de la justice. Je dis qu'il a ce droit, soit pour les terribles souffrances qu'il a endurées, soit pour les magnifiques preuves de fidélité qu'il nous a données en tenant tête à la barbarie musulmane dont le but était d'étouffer les protestations de son indestructible conscience nationale; il y a droit aussi pour le tribut de sang qu'il a payé si généreu-

sement à la cause de l'Entente durant cette guerre qui touche à sa fin par la défaite complète des Empires Centraux et de leurs alliés.

« Je ne suis certainement pas en mesure de prévoir quelles seront exactement les solutions que recevront les divers problèmes qui seront soumis à l'examen international, mais il n'est pas possible de croire qu'on puisse oublier de prendre les mesures nécessaires pour mettre à jamais les très fidèles Arméniens à l'abri de l'oppression de leur ennemi irréductible, et pour leur permettre de renaître à la dignité de nation dans le libre développement de leurs propres énergies ; et je souhaite de tout cœur que cette renaissance se produise dans sa plus grande ampleur, car je ne doute pas que les Arméniens dans un avenir prochain seront le boulevard de la civilisation chrétienne en Asie contre tout retour du péril turc. »

Pour une Arménie indépendante

S. E. M. Luigi Luzzatti, l'une des personnalités les plus marquantes du monde politique italien, ancien ministre et Président du Conseil d'Italie, vient d'adresser les dépêches suivantes au Président Wilson et à M. Georges Clemenceau, pour leur demander la constitution d'une Arménie libre et indépendante.

Président Wilson, Washington,

31 octobre 1918.

Ami cause arménienne, comme tout homme de cœur, fervent adhérent principes droit, justice, liberté, humanité, hautement proclamés par vous, viens vous solliciter vouloir bien intervenir avec votre haute autorité incontestable auprès gouvernements, alliés pour que, en reconnaissance martyre 700.000 Arméniens, tombés holocauste, cause alliée et efforts héroïques déployés dans ces quatre années de notre lutte épique par nation arménienne, dont vaillants volontaires combattent encore à ce jour sur divers fronts alliés, en considération enfin opinion publique en faveur Arménie qui prend proportions irrésistibles, décisions et mesures immédiates soient prises afin que avant conclusion armistice avec Turquie, le peuple arménien fût reconnu comme nation constituée belligérante et alliée et que, par un acte solennel inter-

national, fût définitivement consacré son droit à indépendance sur son territoire historique délivré et unifié. Leur haute culture, leur esprit de sagesse morale, leur valeur économique et la longue éducation des malheurs exaltant leur patriotisme rendent les Arméniens dignes constituer un Etat libre, indépendant, qui sera un des joyaux de la nouvelle Société des Nations.

Clemenceau, Président Conseil, Paris,

31 octobre 1918.

Cher et grand ami,

Vous savez peut-être que depuis longtemps, comme Italien, Vénétien et homme, je défends cause arménienne que vous tenez également à cœur.

C'est donc en toute confiance que je m'adresse à vos sentiments élevés de justice et, par vous, aux nobles, généreuses traditions gouvernement République pour solliciter que, en reconnaissance martyre 700.000 Arméniens, tombés holocauste cause alliée et efforts héroïques déployés dans ces quatre années de notre lutte épique par nation arménienne dont vaillants volontaires combattent encore, à ce jour, sur divers fronts alliés, en considération, enfin, opinion publique en faveur Arménie qui prend proportions irrésistibles, décisions et mesures immédiates soient prises afin que, avant conclusion, armistice avec Turquie, le peuple arménien fût reconnu comme nation constituée belligérante et alliée et que, par un acte solennel international, fût définitivement consacré son droit à indépendance sur son territoire historique délivré et unifié. Leur haute culture, leur esprit de sagesse morale, leur valeur économique et la longue éducation des malheurs exaltant leur patriotisme rendent les Arméniens dignes constituer un Etat libre, indépendant, qui sera un des joyaux de la nouvelle Société des Nations.

EN FAVEUR DES ARMÉNIENS

Nous donnons ci-dessous le texte de la lettre au président Wilson à laquelle le Consistoire a adhéré dans sa dernière séance et qui portera la signature d'un grand nombre d'Eglises protestantes suisses :

Monsieur W. Wilson, président des Etats-Unis d'Amérique,

A l'heure où tous les peuples opprimés regardent à vous et implorent votre secours et votre bienveillante intervention, nous nous adressons à vous, monsieur le Président, au nom des Eglises protestantes suisses que nous avons l'honneur de représenter,

pour vous prier respectueusement de prendre la défense de l'Arménie chrétienne, victime de la tyrannie turque.

Que sa libération complète du joug turc soit une des conditions essentielles du traité de la paix générale, tel est le vœu de tous ceux qui connaissent les atrocités dont les Arméniens ont été les victimes.

Pour répondre à la plainte de ce peuple martyr, pour réparer et pour soulager dans la mesure du possible, nous demandons que les déportés puissent réintégrer leurs foyers, que les jeunes filles enfermées dans les harems soient délivrées, que les enfants retenus dans les familles turques soient rendus, que ceux qui ont été contraints d'abjurer le christianisme soient affranchis du joug odieux qu'ils subissent. Tout cela sous la surveillance de l'Entente et particulièrement avec l'aide des Etats-Unis, qui ont de si anciennes attaches avec ce peuple.

La conscience chrétienne exige impérieusement que cet acte de libération s'accomplisse sans retard. « Dieu le veut ! »

Nous croyons, monsieur le Président, que vous êtes appelé à donner le mot d'ordre nécessaire et nous ne doutons pas que vous saurez choisir l'heure propice et les moyens efficaces pour qu'il soit entendu et exécuté.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de notre considération respectueuse.

Témoignages de sympathie

Nous donnons ci-dessous le texte des lettres échangées entre l'Union Intellectuelle Arménienne de Paris et M. Georges Clemenceau, président du conseil, et nous sommes heureux d'y relever encore une fois l'affirmation catégorique que l'Arménie sera définitivement libérée du joug ottoman :

Monsieur le Président,

Tous les Arméniens partagent la fière joie qui anime la France entière, à cette heure où son sol sacré est libéré, où la victoire de sa cause éclate. Avec quel enthousiasme nos frères qui souffrent là-bas, plongés encore dans les plus atroces ténèbres, et ceux d'entre eux qui s'obtiennent à continuer, dans les montagnes de notre pays, à jouer le rôle d'avant-postes de l'armée du Droit, doivent-ils apprendre les événements libérateurs qui se déroulent sur le sol de la France ! Comme leur foi et leur courage doivent

redoubler à ces nouvelles radieuses annonçant l'approche du triomphe universel de la Liberté ! Comme ils doivent être heureux d'apprendre la délivrance des nobles cités de la France, aussi chères et aussi sacrées à leurs cœurs, nourris d'esprit français, que les villes de leur terre natale !

Bénis soient les soldats sublimes de la France héroïque qui ont accompli ce miracle rédempteur ! Bénie soit la France, qui veut — vous venez de traduire son âme dans votre admirable discours — que sa libération soit la libération de l'humanité !

Les écrivains et artistes arméniens de notre Union saluent en vous, Monsieur le Président, avec une gratitude et une admiration profondes, le grand écrivain et le grand patriote qui sut diriger cette œuvre de libération avec une puissance, une ardeur et une foi aussi belles que la plus belle épopée

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments respectueux et dévoués.

Paris, le 20 octobre 1918.

Pour l'Union Intellectuelle Arménienne de Paris,
Le Président,
A. TCHOBANIAN.

Le Président de l'Union Intellectuelle Arménienne a reçu la réponse suivante :

Monsieur le Président,

M. le Président du Conseil, ministre de la Guerre, a été profondément sensible à la lettre que vous avez bien voulu lui adresser à l'occasion des victoires remportées sur le front de France.

J'ai l'honneur de vous transmettre ses très vifs remerciements.

Les populations arméniennes peuvent être assurées que le Gouvernement de la République sera heureux de leur conserver tout son appui en vue d'empêcher le renouvellement des massacres dont elles ont été les victimes et de leur permettre de se libérer définitivement du joug ottoman.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour le Ministre et par ordre,
Le Ministre plénipotentiaire, sous-directeur des
Affaires politiques,
Jean Gour

Paris, 28 octobre 1918.

Pro Armenia

On télégraphie de Milan au « Journal de Genève », en date du 30 octobre que les délégués des différentes organisations politiques arméniennes d'Italie se sont réunis à Rome pour examiner dans cette phase suprême de la guerre la situation créée à l'Arménie par les récents événements politiques et militaires. Le congrès, qui durera trois jours, vise à susciter une vigoureuse action. Quelques délégués interviewés ont déclaré la nécessité impérieuse d'étendre aux peuples opprimés par la Turquie la politique italienne dans le but de protéger ses intérêts vitaux d'ordre moral et pratique. Ils espèrent que l'Italie orientera sa politique vers la destruction de l'Autriche et l'intégrale reconstitution de l'Arménie unifiée en Etat indépendant.

Commentant ces informations, le « Corriere della Sera » écrit :

« Le congrès arménien de Rome constitue un bon point de départ. Le point d'arrivée ne peut être que celui-ci : la reconnaissance des Arméniens de la part de l'Entente et des Etats-Unis comme nation alliée belligérante et la reconnaissance aux Arméniens du droit de traiter directement de leur sort futur avec les représentants des Alliés. »



On télégraphie de Rome au « Journal de Genève », en date du 2 novembre :

Le Congrès des organisations arméniennes en Italie a terminé ses travaux. Il a formulé ses vœux dans une résolution, par laquelle il demande aux gouvernements de l'Entente et des Alliés la reconnaissance immédiate de la nation arménienne alliée et belligérante et de la délégation nationale arménienne comme gouvernement provisoire ; la déclaration du droit de la nation arménienne à être constituée en nation unifiée libre et indépendante dans ses frontières historiques du Caucase à la Méditerranée ; la destruction de l'empire turc et la mise en état d'accusation des ministres et fonctionnaires turcs qui ont participé au projet d'éliminer les nations libres.

REVUES ET JOURNAUX

L'avenir de l'Arménie

Le moment est venu où toutes les nationalités opprimées se lèvent pour réclamer leur droit à l'existence et pour réaliser le programme de liberté qui doit devenir la charte du monde. Les décisions qui vont être prises sont extrêmement graves, car elles ont un caractère définitif et probablement irrévocable.

Après plus de sept siècles d'oppression, le peuple arménien n'a pas perdu la foi en lui-même et la conscience de sa valeur. Dans ces trente dernières années, l'Europe ne s'est guère occupée de lui que comme un enjeu de ses propres rivalités; de ce fait, elle entretenait ses espérances pour ensuite l'abandonner à ses oppresseurs. Aussi l'oppression turque s'est-elle graduellement transformée en un propos délibéré d'extermination des Arméniens, chaque tentative dans ce sens étant pire que la précédente. Si bien qu'en 1915, toute la partie du peuple qui était encore sous la domination turque a été violemment arrachée de ses demeures, les hommes étaient froidement égorgés, les femmes et les enfants étaient envoyés au loin, mouraient en route ou disparaissaient, emmenés dans les maisons turques et pendant trois mortelles années les déportés périrent par la faim, la maladie et la misère.

Pendant que plus de 700.000 des leurs mouraient en Turquie, les Arméniens de Russie et de tous les pays de l'Entente se levaient et sacrifiaient leurs vies pour combattre les bourreaux.

Parmi les nombreux témoignages que tous les chefs de gouvernements leur ont donnés, citons la correspondance échangée

en Angleterre entre lord Bryce, patron de la cause arménienne et le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, représenté par lord Robert Cecil, dont nous résumons les déclarations :

« En 1914, le Congrès national des Arméniens siégeant à Erzeroum a repoussé l'offre d'autonomie faite aux Arméniens par les Turcs, à la condition que les Arméniens assistassent de façon efficace la Turquie dans la guerre contre l'Entente. Les Arméniens ont refusé d'agir comme nation, tout en admettant qu'ils feraient leur devoir individuellement comme sujets ottomans. La conséquence de ce refus fut le massacre systématique des deux tiers de la population.

« Dès le début de la guerre, les Arméniens habitant le Caucase russe organisèrent des corps volontaires qui soutinrent de rudes combats. Après la chute de la Russie, ces mêmes forces soutinrent seules la lutte sur ce front, et si certains corps arméniens ont faibli dans la région de Bakou, lord Robert Cecil reconnaît qu'ils y ont été contraints par les circonstances. De plus, combattant en Syrie avec les forces alliées, ils ont reçu du général Allenby un splendide témoignage. »

Aucune nation n'a donc pendant la guerre plus souffert que les Arméniens et ne s'est en même temps par toute son histoire acquis plus de droits à la sollicitude des puissances libérales victorieuses. Celles-ci pourront maintenant donner à ce peuple la possibilité de développer toutes les puissances de civilisation dont il a fait preuve pendant ces siècles de misère. Adaptation à ce que la culture occidentale a de meilleur, soit d'instruction se traduisant par le développement de leurs écoles et par leur grande fréquentation des écoles européennes et américaines, sentiment démocratique appliqué à l'organisation de leur église qui est le symbole de leur unité nationale, intelligence au-dessus de la moyenne non seulement pour l'industrie et le commerce mais aussi pour la science et la littérature, endurance au travail et bravoure surtout parmi les populations montagnardes de l'Anatolie, ce sont là les qualités de ce peuple dont plus de 80 % sont des agriculteurs ou des artisans. Elles assureront à l'Arménien une place de premier ordre dans le développement de la civilisation en Orient.

Pour que ce peuple puisse vivre et se développer de façon normale, certaines conditions sont nécessaires :

1. Après l'expérience séculaire du régime turc, qui est resté le même sous sa forme absolutiste et sous ses incarnations libérales, il est complètement impossible que le peuple arménien, pas plus qu'aucun autre peuple chrétien, continue à vivre sous un gouvernement turc.

2. Il faut donc constituer un État arménien dont les limites paraissent tout indiquées par l'histoire. En 1913 déjà, l'Europe a reconnu six vilayets turcs comme étant spécifiquement arméniens : certains territoires du Caucase russe ont été reconnus par la Turquie elle-même comme devant former une république arménienne. Cet État devrait trouver l'accès à la mer qui lui est indispensable dans telle partie de la Cilicie où la population arménienne est déjà très influente et qui a constitué autrefois le royaume de la Petite-Arménie.

3. Affaiblie par la crise effroyable qu'elle vient de traverser, l'Arménie a besoin d'un guide sûr, d'un conseil qui l'aide dans le difficile enfantement de son organisation intérieure. Aucune puissance n'est mieux qualifiée pour cette tâche que l'Amérique. Grâce à la grande œuvre d'éducation qu'elle a commencée dans ce pays il y a un siècle, elle y est universellement respectée et aimée. Nulle part aussi les Arméniens proscrits et fugitifs n'ont été mieux reçus et n'ont plus prospéré qu'en Amérique. Les Arméniens la savent désintéressée de toute ambition politique sur leur pays et n'éprouveront aucune crainte à être dirigés par elle jusqu'au moment où ils auront franchi les redoutables écueils du début.

Si cet appel était adressé à l'Amérique, il semble qu'elle pourrait difficilement se dérober à ce mandat. Ce serait le couronnement de l'œuvre magnifique commencée par une élite de ses citoyens et soutenue par la sympathie de tout le peuple américain.

(Editorial du Journal de Genève du 30 octobre 1918).

La Turquie demande la paix

Un nouveau coup très dur frappe l'Austro-Allemagne. La Turquie, après la Bulgarie, abandonne le pangermanisme à son malheureux sort. Il y a, d'ailleurs, cette différence entre la Bulgarie et la Turquie, que le roi de Bulgarie avait personnellement poussé son pays dans la guerre, alors que le sultan qui règne aujourd'hui, Mehemet VI, est innocent de ce crime.

Les Ottomans et leurs amis en pays neutres s'efforcent de répandre le bruit que Mehemet VI fut de tout temps un ami de l'Entente et qu'il n'aurait jamais, de son plein gré, lié partie avec l'Austro-Allemagne. Espère-t-on, en accréditant ce bruit, faire bénéficier la Turquie de l'indulgence des Alliés? C'est possible. Le *Daily Mail* vient de publier, d'autre part, les conditions de paix que les Alliés se préparaient à imposer à l'empire ottoman. Ces conditions sont dures.

La Turquie devrait laisser les Dardanelles et le Bosphore aux Alliés, céder sa flotte, évacuer le Caucase et la Perse, Bakou et la Syrie, faciliter aux flottes alliées la tâche de purger la mer Noire de ce qu'il y reste de navires allemands, aider les patriotes russes à se délivrer du joug allemand. Pour le reste, les Alliés en décideraient plus tard.

Il va sans dire que l'Arménie ne saurait, sous aucun prétexte, rester aux mains des Turcs. La libération de l'Arménie est un des points principaux de la paix turque suivant les principes Wilson. On prête même aux Alliés l'intention de demander pour Enver pacha un châtement personnel. A ce propos, nous croyons devoir signaler les accusations injustifiées dont les troupes arméniennes de Bakou ont été récemment l'objet.

Une lettre de Lord Cecil dans le *Morning Post* rétablit la vérité. La tâche des Arméniens, fidèles amis des Alliés, avait été rendue impossible dès le début de la lutte à Bakou par la désorganisation générale qui avait livré la voie ferrée aux Turcs.

Lord Cecil qui déclare, d'ailleurs, exprimer l'avis de M. Balfour, pose en fait que les Arméniens ont bien mérité de l'Entente par leur refus de lier partie avec le bourreau turc, par les luttes héroïques qu'ils ont menées dans le Caucase sous le commandement de l'Arménien Andranik, par le secours qu'ils ont prêté ainsi à l'armée britannique de Mésopotamie.

La lettre de lord Cecil, formulant la thèse officielle, et l'article du *Daily Mail* montrent à quel point les Alliés sont décidés à liquider le problème turc. Les Allemands s'y résigneront. Ils ne resteront pas fidèles dans le malheur à l'allié malheureux. Seules, peut-être, quelques voix touraniennes protesteront.

Une publication hongroise qui s'imprime — on ne sait trop

pourquoi — à Lausanne, a rompu récemment une lance en faveur de la domination turque. Sous la signature d'Edgar Granville, la *Revue politique internationale* a publié un article où l'on pouvait lire des phrases comme celle-ci : « La Turquie apparaît comme un élément d'ordre en Asie. » Il y a longtemps que nous avons à relever les fantaisies du touranisme aux abois, mais l'article de M. Granville a provoqué, dans la *Voix de l'Arménie* du 15 septembre une réponse éloquente de M. Pinon qui appelle une explication.

M. René Pinon déclare que la *Revue politique internationale* n'est pas « sans quelque influence dans les pays neutres ». Notre très distingué confrère exagère. A Lausanne, où s'imprime ce périodique, il passe totalement inaperçu. L'article de M. Pinon est instructif et généreux, mais le pays neutre que nous sommes n'avait pas besoin d'être éclairé. La Turquie massacreuse « élément d'ordre en Asie » ! On leur prouvera tantôt le contraire par les conditions où elle obtiendra la paix.

Maurice MURET.

(*Gazette de Lausanne* du 17 octobre).

L'Arménie belligérante et autonome

La réponse du Président Wilson à l'Autriche est péremptoire : « L'Entente a reconnu aux Tchéco-Slovaques et aux Yougo-Slaves la qualité de belligérants et, par suite les droits à l'autonomie, eile les considère comme des Alliés, donc le sort de ces peuples dépend uniquement de leur volonté souveraine et cette volonté sera soutenue par l'Entente toute entière ». Voici qui est parfaitement clair et qui, en la question, montre nettement que les Alliés sont résolus à ne faire aucune concession dans la réalisation de leurs principes : « La liberté des Nations ».

Mais ce n'est pas seulement la Double-Monarchie qui s'est adressée au président Wilson pour tâter l'opinion de l'Entente (car cette offensive de paix n'a pas d'autre but). La Turquie, désespérée, battue, coupée de ses communications avec les Impériaux, minée par la famine, cherche, elle aussi, à provoquer une réponse dans laquelle elle espère trouver une petite faiblesse dont elle puisse faire usage pour se sauver du trépas. Il est à croire que le président Wilson, s'il juge nécessaire de

répondre à la note turque, ne se montrera pas plus conciliant pour ces ennemis de la seconde heure que pour les provocateurs de la guerre mondiale.

En Turquie, comme en Autriche-Hongrie, l'Amérique n'a pas d'intérêts directs, l'indépendance de jugement du président ne peut donc être soupçonnée même par l'ennemi ; et M. Wilson, en juge consciencieux qu'il est, ne peut pas se montrer indulgent pour les criminels qui, sans circonstances atténuantes possibles, ont mis froidement à mort, depuis quatre ans, plus d'un million de chrétiens. Le coupable doit subir le châtiment de son crime, et, dans cette peine, doit obligatoirement figurer la réparation, autant que faire se peut, des torts commis envers les victimes. Or, dans cette réparation figure en première ligne l'émancipation des peuples opprimés par les Osmanlis depuis des siècles. L'autonomie de l'Arménie s'impose, elle est question d'honneur pour l'Entente.

Il ne faut pas oublier que les Arméniens combattent dans nos rangs depuis les débuts de la guerre, que cent quatre-vingt mille des leurs ont plus qu'honorablement tenu leur place dans les armées du tsar, qu'ils ont versé leur sang sur le front occidental, à Gallipoli, à Salonique, en Syrie et qu'ils soutiennent depuis deux ans, dans l'Arménie même (et dernièrement encore à Bakou), la plus effroyable des luttes, celles du désespoir *pro libertate*, pour la grande cause, que ces gens ont supporté les plus affreux malheurs qui puissent fondre sur une nation, que, par suite des circonstances et de l'isolement de leur pays, *nous n'avons jamais rien fait pour ces alliés dont la fidélité ne s'est jamais démentie*.

Mais le président Wilson sait toutes ces choses, et son âme de juge impartial ne peut pas refuser aux Arméniens ce qu'elle accorde aux Tchéco-Slovaques. Attendons avec confiance son verdict.

(*L'Information*, du 30 octobre).

J. DE MORGAN.

Le martyre des Arméniens

La compensation qu'ils méritent

M. Luzzati, ancien président du conseil italien, publie dans le Corriere della Sera un article très remarqué, dans lequel il insiste sur ce point qu'on fait trop de silence sur le martyre des Arméniens.

Le peuple le plus opprimé, dont, dit-il, on n'a pas l'habitude de parler, est l'Arménien. Placé sous le joug de la Russie, de la Turquie, de la Perse, il souffre depuis bien des années déjà les plus horribles tortures, dans le double martyre politique et religieux. Les massacres des Arméniens, accomplis avec une méthodique cruauté par les Turcs et les Kurdes, constituent les actes les plus abominables de la guerre actuelle. Lorsqu'on en fera l'histoire, appuyée sur des enquêtes sincères ouvertes par la Société des nations, il n'y a pas de doute que, dans le martyre politique et religieux, les Arméniens auront la première place, avant les Belges, les Serbes, les Français et les Italiens des provinces envahies.

L'éminent écrivain rappelle les services rendus par les Arméniens à la cause de l'Entente avec leur corps de volontaires qui, sous le commandement de leur héroïque chef, le général Andranik, ont sauvé plusieurs fois le Caucase de l'invasion ottomane, et avec l'autre corps de volontaires, qui, en Palestine, a pris une part héroïque aux victoires du général anglais Allenby.

Les Anglais, ajoute M. Luzzati, qui sont toujours équitables dans leurs jugements, ont loyalement reconnu les services rendus par les Arméniens à la civilisation en affirmant dans le Parlement que les Arméniens méritaient d'être délivrés pour toujours du joug turc. Mais leurs sacrifices, qui n'ont pas de pareils dans les malheurs subis par les autres nations opprimées, méritent une compensation encore plus grande. Ils vont demander d'être constitués en une forte unité nationale qui réunira, dans un seul Etat, tous les fils d'une même race opprimés en Perse, en Russie, en Turquie. Ils formeront un rempart contre cette terrible tyrannie pour la défense de la civilisation. Dès à présent les Arméniens doivent, comme les Slaves, être reconnus en un Etat indépendant.

(Journal de Genève, du 29 octobre.)

Le problème arménien

Il ne faut pas que la question polonaise, la question d'Alsace-Lorraine, le problème de la succession d'Autriche accaparent tous les soins des diplomates chargés de rendre le monde habitable. Qu'ils n'oublient pas que la guerre actuelle est née de la question d'Orient mal réglée ! Le règlement de la question d'Orient doit sortir des négociations qui s'engageront tantôt. Règlement équitable, mieux encore règlement définitif, dans la mesure où les actes des hommes mortels peuvent avoir ce caractère.

Les malheureuses populations chrétiennes de l'empire ottoman tremblent de se voir sacrifiées, une fois de plus, à leur bourreaux. Cette crainte est compréhensible. Nous estimons toutefois qu'elle ne se justifie point. Les Arméniens comptent tout particulièrement des amis nombreux et influents. Dans le *Corriere della Sera*, M. Luzzatti vient de plaider leur cause avec éloquence. Son appel sera entendu, son appel sera appuyé par toute la presse suisse.

Les points litigieux sur lesquels les Arméniens ont le droit de recevoir satisfaction sont au nombre de six, au moins.

1° Il serait urgent, tout d'abord, que les Alliés déclarent qu'ils ne supporteront pas plus longtemps les massacres. C'est surtout en Transcaucasie que les égorgements turcs sévissent. Tout porte à croire qu'ils redoubleront de zèle sanguinaire quand ils seront forcés d'évacuer ce pays. L'Entente devrait les mettre en garde.

2° Plusieurs centaines de milliers d'Arméniens ont été déportés depuis trois ans en Mésopotamie. Un grand nombre ont été massacrés ou ont péri. Que ceux qui restent, tout au moins, soient autorisés à regagner leur foyers.

3° Deux hommes, deux hommes dont la postérité citera le nom avec horreur, sont responsables des massacres. Ces deux hommes s'appellent Talaat et Enver Pacha. Les Arméniens demandent qu'ils soient châtiés.

4° Les Arméniens demandent à être complètement libérés du joug turc.

5° Les Arméniens du Caucase, au nombre d'environ deux millions, réclament leur réunion avec les Arméniens turcs.

6° L'Arménie ainsi unifiée comprendra donc l'Arménie russe les six vilayets turcs et la Cilicie. Elle demande à être placée sous le protectorat de la *Société des nations*.

Voilà, brièvement résumés, les vœux essentiels de la plus éprouvée des nationalités ottomanes. Ces vœux n'ont rien d'excessif. Puisse le futur congrès de la paix les satisfaire !

(*Gazette de Lausanne*, 31 oct.)

MAURICE MURET

FAITS ET INFORMATIONS

La capitulation de la Turquie

Les conditions de l'Armistice

Voici les conditions de l'armistice conclu entre la Turquie et les alliés :

Art. 1^{er}. — Ouverture des Dardanelles et du Bosphore et libre accès à la Mer Noire. Occupation militaire par les alliés des forts des Dardanelles et du Bosphore.

Art. 2. — Les positions de tous les champs de mines, des tubes lance-torpilles et de toute autre obstruction dans les eaux turques seront indiquées et toute l'aide nécessaire sera apportée pour draguer ou enlever ces obstacles.

Art. 3. — Communication de toutes les informations au sujet des mines qui sont dans la Mer Noire.

Art. 4. — Tous les prisonniers de guerre alliés, tous les Arméniens prisonniers et internés devront être réunis à Constantinople pour y être remis sans condition aux alliés.

Art. 5. — Démobilisation immédiate de l'armée turque, excepté les troupes nécessaires pour la surveillance des frontières et le maintien de l'ordre intérieur ; les effectifs et leur répartition seront déterminés ultérieurement par les alliés après avoir pris l'avis du gouvernement turc.

Art. 6. — Reddition de tous les bâtiments de guerre actuellement dans les eaux turques ou dans les eaux occupées par les Turcs. Ces bâtiments seront internés dans le ou les ports turcs qui seront désignés, excepté les petits bâtiments qui seront nécessaires pour la police ou à des fins similaires dans les eaux territoriales turques.

Art. 7. — Les alliés auront le droit d'occuper tous les points stratégiques dans le cas où les choses deviendraient menaçantes pour la sécurité des alliés.

Art. 8. — Libre usage pour les navires alliés de tous les ports et mouillages actuellement occupés par les Turcs et interdiction à l'ennemi de se servir de ces ports. Les mêmes conditions seront appliquées aux bâtiments de commerce turcs dans les eaux turques

pour des buts commerciaux et pour la démobilisation de l'armée.

Art. 9. — Usage de tous les moyens de réparations qui se trouvent dans les ports de Turquie et leurs arsenaux.

Art. 10. — Occupation militaire par les alliés du système de tunnels du Taurus.

Art. 11. — Le retrait immédiat des troupes turques au nord-ouest de la Perse jusque derrière la frontière d'avant guerre a déjà été ordonné et sera continué.

Les troupes turques ont déjà reçu ordre d'évacuer une partie de la Transcaucasie, le reste sera retiré si les alliés le demandent après étude de la situation locale.

Art. 12. — Les stations de T. S. F. et les câbles seront sous le contrôle des alliés, excepté en ce qui concerne les communications du gouvernement turc.

Art. 13. — Défense de détruire aucun matériel naval, militaire ou commercial.

Art. 14. — Des facilités devront être données aux alliés pour l'achat de charbon, huiles, mazout, matériel naval que l'on peut obtenir de source turque après que les besoins du pays auront été assurés. Aucune de ces matières ne pourra être exportée.

Art. 15. — Des officiers alliés seront placés pour contrôler tous les chemins de fer, y compris les parties du Transcaucasien actuellement sous le contrôle de la Turquie qui devront être mis à la libre et entière disposition des autorités alliées en prenant en considération les besoins de la population. Il résulte de cette clause que les alliés ont le droit d'occuper Batoum. La Turquie ne fera aucune objection à l'occupation de Bakou par les alliés.

Art. 16. — Reddition de toutes les garnisons de l'Hedjaz, Assir, Yemen, Syrie, Mésopotamie au commandement allié le plus rapproché; et retrait des troupes de Cilicie, excepté celles qui sont nécessaires au maintien de l'ordre, ainsi qu'il est décidé à la clause 5.

Art. 17. — Reddition de tous les officiers turcs en Tripolitaine et en Cyrénaïque à la garnison italienne la plus proche. La Turquie s'engage à arrêter tout envoi d'approvisionnements et à cesser toutes communications avec ces officiers s'ils ne se soumettent pas à l'ordre de se rendre.

Art. 18. — Reddition de tous les ports occupés en Tripolitaine et en Cyrénaïque, y compris Misurata, à la garnison alliée la plus proche.

Art. 19. — Tous les sujets allemands et autrichiens, militaires ou civils, seront évacués d'ici un mois de tout le territoire turc, et dans les districts trop éloignés, aussitôt que cela sera possible.

Art. 20. — Exécution de tous les ordres qui pourraient être donnés pour la mise à la disposition de l'équipement, armes, munitions, y compris les moyens de transport de la fraction de l'armée turque qui sera démobilisée conformément à la clause 5.

Art. 21. — Un représentant allié sera attaché au ministère turc du ravitaillement, de façon à sauvegarder les intérêts des alliés. Ce représentant recevra tous les renseignements nécessaires à ce sujet.

Art. 22. — Les prisonniers turcs seront gardés à la disposition des puissances alliées. L'élargissement des prisonniers civils turcs et des prisonniers ayant dépassé l'âge du service militaire sera pris en considération.

Art. 23. — Obligation pour la Turquie de cesser toutes relations avec les puissances centrales.

Art. 24. — En cas de désordre dans un des vilayets arméniens, les alliés se réservent le droit d'en occuper toute partie (jugée nécessaire) (*).

Art. 25. — Les hostilités entre les alliés et la Turquie, cesseront à partir de midi, temps local, jeudi 31 octobre 1918.

La capitulation Turquie

Revue de la presse

De l'éditorial du « Temps » du 2 novembre 1918 :

La capitulation turque — qui a eu lieu, croyons-nous, avec les garanties complètes qu'on avait en vue — était la suite nécessaire de la capitulation bulgare. C'est le 29 octobre 1918 que la flotte turco-allemande attaquait à l'improviste Odessa et Théodosia. C'est le 30 octobre 1918 qu'a été signé l'armistice par lequel les Détroits sont rouverts.

Depuis que leur capitulation est devenue inévitable, les Turcs n'ont plus essayé de réagir militairement. Peut-être même se seraient-ils inclinés plus tôt, si le sultan et ses conseillers n'avaient craint d'être assassinés par le parti Enver-Talaat, qui

(*) Dans le texte anglais : In case of disorder in the six Armenian vilayets the Allies reserve to themselves the right to occupy any part of them.

a fait ses preuves en maniant le revolver contre Nazim pacha et les ciseaux contre Youssouf-Izzeddine. Il est heureux que la résistance turque ne se soit pas prolongée : les alliés n'ont déjà sacrifié que trop de vaillants soldats près de Gallipoli. Mais la soumission « in extremis » du gouvernement ottoman, où siègent encore de notoires profiteurs du comité Union et Progrès, ne saurait racheter à aucun degré le mal immense que la Turquie a fait.

Le 4 août 1914, le ministre de Grèce à Berlin était reçu par Guillaume II, et il télégraphiait aussitôt au roi Constantin : « L'empereur fait savoir à Votre Majesté qu'une alliance a été conclue aujourd'hui entre l'Allemagne et la Turquie. » Sous quelque forme qu'il ait été conclu, le pacte ne demeura pas ignoré. Peu de jours après, si nous ne nous trompons, les gouvernements de l'Entente en furent avertis par une autre voie, et il doit rester une trace de l'attention que la diplomatie française — à Paris, bien entendu — accorda à cette nouvelle, malgré les préoccupations tragiques qui ne lui manquaient point. Pourtant, quelles qu'aient été les erreurs des Alliés, qui s'obstinèrent pendant trois mois à câliner le gouvernement ottoman au lieu de le traiter en ennemi qu'il était, leur indulgence intempestive n'excuse certes pas l'ingratitude, la fourberie, l'agression des Turcs. Sur quelle base fragile reposerait la paix future, si les yeux de ceux qui conduisent les peuples n'étaient pas ouverts par une pareille leçon !

On devrait faire le compte, maintenant, de tout ce que l'alliance turco-allemande a coûté depuis quatre ans : navires coulés dans les Dardanelles, combattants britanniques et français mourant de blessures ou de maladie, sommes immenses qu'il a fallu dépenser en expéditions lointaines, blocus de la Russie avec ses terribles conséquences, liberté donnée au tsar Ferdinand d'attaquer la Serbie, blocus de la Roumanie amenant la paix de Bucarest, massacre des populations arméniennes et des populations grecques : quelle liste de calamités et de crimes ! De combien d'années la guerre aurait-elle été abrégée, s'il n'y avait pas eu à Constantinople ce régime à la fois barbare et corrompu qui convenait si bien à la politique allemande, habile à jouer tour à tour de la brutalité et de la corruption ? Quelles catastrophes se seraient produites, si les projets turco-allemands s'étaient réalisés ? Si la « guerre sainte », proclamée le 23 novembre 1914

à Constantinople avait été prise au sérieux par les musulmans de l'Afrique française ou de l'Inde britannique ? Si la Perse avait été occupée par des troupes turques, sous la protection desquelles les agents allemands devaient s'infiltrer dans l'Afghanistan ? Si le général Kress von Kressenstein et ses troupes ottomanes avaient réussi à passer le canal de Suez ?

En rentrant dans cet empire qui se rend, les alliés n'y trouvent guère que des ruines. Les populations chrétiennes ont été décimées par les massacres, les populations turques par la guerre. La situation financière semblait déjà désespérée l'année dernière, quand le ministre Djavid bey prononça le discours que M. André Mandelstam a reproduit dans son ouvrage si instructif sur le « Sort de l'empire ottoman » : « Ni le total formidable de notre dette publique, disait Djavid bey, ni les chiffres effrayants de notre budget ne sont faits pour inspirer le calme et la sérénité. » Sous l'influence des Allemands, la flouterie s'est encore développée dans les services publics, ce qu'on n'aurait presque pas cru possible. Nous espérons qu'on fera quelques enquêtes à ce sujet, et qu'on en publiera les résultats ; ce sera une excellente contribution à l'étude de l'« organisation » germanique. Le gouvernement ottoman s'est appliqué à détruire toutes les garanties internationales qui permettaient seules de tolérer son existence. Il a aboli les capitulations dès le 8 septembre 1914, il a piétiné — dans le sang — l'acte du 26 janvier 1914 qui devait protéger les Arméniens, il a supprimé à grand renfort de potences les privilèges du Liban, et il est allé jusqu'à déclarer nuls, le 1^{er} novembre 1916, ces traités de Paris et de Berlin qui ont sauvé la Turquie en 1856 et en 1878. Par le fait même des dirigeants turcs, et de l'Allemagne qui les a inspirés, les alliés se trouvent donc devant une table rase. Les stipulations de l'armistice, qui ne peuvent être que purement militaires, ne sauraient limiter en rien le droit qu'ils ont de reconstruire politiquement l'Orient. Ils n'ont à considérer que l'intérêt des populations, l'intérêt de la paix future et les intérêts légitimes, voire reconnus, qu'ils possèdent eux-mêmes en Turquie.

De M. Gustave Hervé (« La Victoire » du 1^{er} novembre) :

La Turquie a réussi à devancer l'Autriche dans la course à la capitulation.

C'est un amiral anglais qui a été chargé par les Alliés de dicter les conditions de l'armistice aux officiers turcs envoyés en parle-

mentaires : cet honneur revenait de droit à nos amis britanniques pour la part prépondérante qu'ils ont prise à l'effondrement de la Turquie, par leurs belles campagnes de Mésopotamie et de Syrie.

Mais l'effondrement turc n'est pas seulement le résultat de la marche triomphale des armées britanniques en Mésopotamie et en Syrie : il est la conséquence plus immédiate et plus directe de la capitulation de la Bulgarie. L'épine bulgare ôtée du pied de l'Entente, c'était l'écroulement fatal de la Turquie et de l'Autriche,... et, par contre-coup, de l'Allemagne.

Quelles sombres brutes que ces Jeunes-Turcs et plus spécialement ce malheureux Enver Pacha ! Il faut descendre jusqu'aux bolcheviks russes pour trouver des politiques aussi complètement dépourvus d'intelligence. Leur seule excuse, si on peut leur en trouver une, c'est d'avoir été affolés par la peur de la Russie tsariste, dont ils connaissaient les visées anciennes sur Constantinople. Dans leur affolement, ils se sont jetés dans les bras de l'Allemagne impériale et féodale, dont ils se sont faits les hommes-liges, eux qui posaient aux libéraux et aux démocrates, au lieu de se rapprocher de la France et de l'Angleterre, les protectrices traditionnelles de leur pays contre le tsarisme, au lieu d'essayer, sous l'influence des deux grandes démocraties d'Occident de moderniser enfin la vieille Turquie.

Les avons-nous assez avertis, en août et septembre 1914, du sort qui les attendait, s'ils prenaient parti, eux, pauvre petite nation sans ressources, dans le duel gigantesque entre les deux groupes de colosses qui se battaient !

Ils vont encore s'en tirer relativement à bon compte. Ils vont perdre dans l'aventure la Mésopotamie et la Syrie, deux pays arabes dont l'Angleterre et la France vont essayer de faire des pays prospères comme la Tunisie, en laissant la plus grande autonomie possible aux Arabes depuis longtemps civilisés qui les habitent ; ils vont perdre l'Arménie, que l'Europe ni l'Amérique ne commettront le crime de leur livrer de nouveau, pour qu'ils achèvent l'égorgeement de la race arménienne ; ils vont perdre, peut-être aussi à la paix, toute la côte d'Asie-Mineure, avec Smyrne, pays entièrement peuplé de Grecs ; mais ils vont très probablement rester à Constantinople, que l'Europe et l'Amérique auront la générosité de leur laisser, avec leurs provinces proprement turques d'Asie-Mineure, en se bornant à neutraliser les Détroits.

Dans leur malheur, ils ont encore la chance que la Russie tsariste soit morte ; si la Russie tsariste avait pu tenir quelques mois de plus, c'étaient les Russes qui s'installaient à Constantinople.

De « l'Echo de Paris », sous la signature de Pertinax :

Entre les puissances alliées et la Turquie, le traité d'armistice a été signé hier matin. L'armée et la flotte turque capitulent. La mer Noire va s'ouvrir à nos escadres. Les nationalités, longtemps opprimées par les Ottomans, sont désormais placées à l'abri de leurs exactions. Les droits de la France, civilisatrice du Levant, et de la Grande-Bretagne, civilisatrice de l'Asie, sont établis sur de puissants fondements. L'événement n'est pas imprévu ; il est la conséquence directe de l'écroulement bulgare et de la suppression des communications directes entre Constantinople et Berlin. Il a été retardé quelque temps par la présence de forces militaires allemandes dans la capitale turque et dans ses eaux — ce qui nous a contraints à dessiner une menace d'offensive sur terre et sur mer. Nous sommes heureux d'enregistrer que, vu la supériorité partout incontestable de nos armes, l'affaire s'est réglée sans bataille. C'est le témoignage le plus probant de la victoire intégrale qui sera nôtre dans un avenir proche.

Un long procès se ferme définitivement dont la construction du Berlin-Bagdad marqua l'origine et dont la guerre européenne de 1914 fut la vicissitude suprême. Mais, à cette heure favorable, nous devons regarder bien plutôt vers l'avenir que vers le passé. La défaite complète de l'Allemagne est la véritable fin que nous poursuivons : tout le reste ne nous est que moyen pour y parvenir.

Du « Matin » :

Bien qu'attendue, la capitulation de la Turquie dans les conditions et au moment où elle se produit, est un événement d'une extrême importance.

Cette convention, purement militaire, ne préjuge en rien de la paix définitive qui sera signée avec l'Empire ottoman. Cet empire, dont l'entrée dans la guerre a prolongé la lutte et l'a rendue beaucoup plus meurtrière pour nos alliés et nous doit s'attendre à des sacrifices. Dans les conditions finales qui lui seront faites, les alliés s'inspireront des principes du président Wilson sur les droits des nationalités. Arabes, Grecs, Arméniens, recevront l'autonomie qui leur a été promise.

Pas d'accords secrets

Commentant les allégations du *Manchester Guardian*, suivant lesquelles la Grande-Bretagne aurait conclu avec la Turquie des accords secrets compromettant l'avenir des Arméniens, des Arabes et des juifs, afin de pouvoir franchir plus tôt les Dardanelles, lord Robert Cecil a déclaré hier, au cours d'une interview, qu'il n'y a aucun accord secret entre les gouvernements britannique et ottoman. Les termes de l'armistice, qui viennent d'être publiés, ne laissent aucune trace de souveraineté turque en Arménie, en Syrie, en Palestine, en Arabie. Au contraire, deux clauses de l'armistice sont consacrées spécialement à la libération et à la sécurité des Arméniens. Quant aux déclarations de la presse turque, que la Grande-Bretagne ne va occuper aucun territoire ottoman, elles sont inexactes, puisque les alliés vont occuper le Bosphore et les Dardanelles.

Une déclaration franco-anglaise

Le gouvernement français, d'accord avec le gouvernement britannique, a décidé de faire la déclaration conjointe ci-dessous pour donner aux populations non turques des régions entre le Taurus et le golfe Persique l'assurance que les deux pays, chacun en ce qui le concerne, entendent leur assurer la plus large autonomie afin de garantir leur affranchissement et le développement de leur civilisation.

* Le but qu'envisagent la France et la Grande-Bretagne en poursuivant en Orient la guerre déchainée par l'ambition allemande, c'est l'affranchissement complet et définitif des peuples si longtemps opprimés par les Turcs et l'établissement de gouvernements et d'administrations nationaux puisant leur autorité dans l'initiative et le libre choix des populations indigènes. Pour donner suite à ces intentions, la France et la Grande-Bretagne sont d'accord pour encourager et aider à l'établissement de gouvernements et d'administrations indigènes en Syrie et en Mésopotamie actuellement libérées par les alliés ou dans les territoires dont ils poursuivent la libération et pour reconnaître ceux-ci aussitôt qu'ils seront effectivement établis. Loin de vouloir imposer aux populations de ces régions telles ou telles institutions, elles n'ont d'autre souci que d'assurer par leur

appui et par une assistance efficace le fonctionnement normal des gouvernements et administrations qu'elles se seront librement donnés. Assurer une justice impartiale et égale pour tous, faciliter le développement économique du pays en suscitant et en encourageant les initiatives locales, favoriser la diffusion de l'instruction, mettre fin aux divisions trop longtemps exploitées par la politique turque, tel est le rôle que les deux gouvernements alliés revendiquent dans les territoires libérés. »

Les Alliés à Constantinople

Le torpilleur français *Mangini*, ayant à son bord le général de brigade du Noust, et le torpilleur britannique *Sharks*, avec un général britannique, sont entrés, le 10 novembre, dans les Dardanelles pour aller mouiller ensemble devant Constantinople, où les rejoindront incessamment les escadres alliées.

AU CAUCASE

Les Turcs violent l'armistice

Le Bureau d'Information Arménien communique :

La Délégation Nationale vient de recevoir de Ohandjanian, ex-membre arménien de l'ancien gouvernement transcaucasien, le télégramme suivant :

« Deux divisions turques, les V^e et XV^e, ont changé d'uniforme et opèrent en qualité de troupes tartares, bombardant les villages de la région de Karabagh qui défendent leur vie et leurs libertés contre les Turcs et les Tartares, pour ne pas subir des massacres semblables à ceux de Bakou ».

Nous sommes informés que la Délégation Nationale a protesté auprès des puissances alliées avec la plus grande énergie contre cette violation de l'armistice et ce nouvel acte de trahison des Turcs et a demandé une enquête internationale et l'occupation immédiate des territoires arméniens en Turquie et en Transcaucasie par les troupes alliées secondées des troupes arméniennes. Sinon l'intervalle entre l'armistice et la paix serait mis à profit par nos ennemis pour achever l'extermination des populations arméniennes.

La tragédie arménienne

Nous lisons dans le Temps du 12 novembre :

Le journal Drochak, organe central des comités arméniens, a reçu les détails suivants sur les massacres de Bakou, après la retraite des troupes britanniques :

Les forces arméniennes, épuisées après quatre mois d'une lutte désespérée, furent anéanties. Alors les hordes turco-tartares, au nombre de 40 000 envahirent la ville et firent un massacre épouvantable de la population arménienne, femmes et enfants. On compte 20 000 victimes. Ces atrocités dépassent en horreur celles d'Adana.

La république arménienne de l'Ararat

Le *Drochak* publie également la nouvelle suivante :

Au milieu de tant de deuils et de ruines, le peuple arménien a pu néanmoins créer, par des luttes acharnées, une république libre de toute tutelle dans la région de l'Ararat, berceau de la nation arménienne. Cette république est reconnue par 2 millions d'Arméniens du Caucase comme leur organe légitime, ayant son gouvernement, son Parlement, son armée, avec tous les attributs d'un Etat moderne.

Remerciements

Nous apprenons que M. A. Mandelstam, l'éminent juriste qui a rempli si longtemps les fonctions de Premier Drogman à l'Ambassade de Russie à Constantinople, a fait parvenir une somme de mille francs à la Délégation arménienne, accompagnée d'une lettre dans laquelle, en termes touchants, il exprime le désir que son offrande contribue à la reconstruction des foyers des Arméniens déportés.

Les lecteurs de *la Voix de l'Arménie* connaissent déjà les sentiments de M. Mandelstam pour les Arméniens par les quelques extraits que nous avons publiés ici de son admirable livre *Le Sort de l'Empire ottoman*, cette magistrale étude de la politique et de la mentalité turques sous le régime Hamidien et celui des Jeunes-Turcs qui se succédèrent.

Sa généreuse offrande est une confirmation de ses sentiments et de tout l'intérêt qu'il porte à la cause arménienne et nous l'en remercions publiquement au nom de nos compatriotes.

Le Gérant : EMILE BERTRAND

Imp. M. FLINIKOWSKI, 216, Bd Raspail, Paris (14^e)

